

Anne
MORELLI

Lettre ouverte à la
secte des adversaires
des sectes



LABOR

Anne Morelli

*Lettre ouverte à la secte
des adversaires des sectes*

Collection Quartier Libre

Éditions Labor

Quartier libre

Collection dirigée par Pierre Delrock

Il n'y a pas de liberté pour l'ignorant

Condorcet

Une quête de sens dans un projet démocratique,
une collection qui donne la parole aux intellectuels,
citoyens responsables, engagés dans l'action
ou dans la réflexion.

Pour mieux comprendre le monde et en percevoir clairement les
enjeux, en privilégiant l'information à la rumeur,
la tolérance à l'incantation, la sérénité à la fureur.

Un espace de liberté, où l'expression du savoir ne se refuse
ni l'humour, ni l'impertinence.

Mise en page : Stefan Dewel

Illustration de couverture :

détail extrait de *Mariage de la Vierge*, Domenico Ghirlandaio
(1449-1494), Florence.

Imprimé sur offset remake (papier recyclé)

© 1997, Editions Labor

158, Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles

Surfer sur la vague porteuse des médias ou réfléchir ?...

Bien que la télévision en couleur ait été inventée depuis maintenant de nombreuses années, un grand nombre de nos contemporains continuent à voir le monde en noir et blanc. D'un côté les monstres, de l'autre les héros, le Mal d'une part, et de l'autre la Vertu et l'Innocence.

Si vous êtes de ceux-là, si vous n'avez pas accepté que le Père Noël est parfois une ordure et que saint Nicolas lui-même n'est pas tout à fait ce que vous pensiez (pardonnez-moi de réveiller en vous ce pénible traumatisme...), refermez à la hâte ce livre qui ne peut que semer le trouble en vous et ébranler vos certitudes. Rendez-le rapidement à celui ou celle qui vous l'a prêté en l'accompagnant d'un évasif « C'est pas mal, mais c'est pas mon genre... » Où courez chez le libraire qui vous l'a vendu en demandant à l'échanger. Vous pourriez prétexter que vous l'avez en double, qu'on vous l'a offert le jour même de votre achat, l'échanger contre un livre de cuisine amaigrissante (cela existe aussi en édition de poche, prix approximativement égal à celui de ce livre), ou contre un des nombreux livres à sensation disponibles en librairie. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui consacrés à un mythe très ancien et toujours vivace : celui du Grand Complot, de la Conjuración, du Plan secret universel. Les Juifs, les franc-maçons, les jésuites, les communistes ont eu dans ce domaine leur heure de gloire, mais sont des périls plutôt démodés. Le vrai péril du jour, celui qui fera trembler dans les chaumières, le maléfique complot, la sombre menace universelle, la catastrophe suspendue au-dessus des têtes les plus innocentes a pour nom les sectes. Après le virus Ébola, le trafic d'organes, le sida et la prostitution infantine, voilà le sujet qui fait recette à la télévision, dans les magazines et dans les librairies.

Mais si le doute vous a effleuré un jour, si l'hystérie antisecte vous semble tout compte fait moins naturelle qu'il n'y paraît ou animée par des motivations pas toujours innocentes, si l'insondable crédulité

humaine vous semble parfois présente tant dans les religions que dans les sectes et que vous éprouvez quelques difficultés à distinguer les unes des autres, alors votre cas n'est pas désespéré. Accrochez-vous aux pages qui suivent... J'espère arracher au moins quelques lecteurs aux griffes de la secte des adversaires des sectes...

Courte histoire de famille

Ma mère, Monique Wante, avait six cousines et un cousin. Son oncle, Ernest Wante, était un peintre religieux – mystique même –, auréolé d'un renom certain dans la région d'Anvers, et qui avait élevé ses enfants dans la foi la plus omniprésente. Un jeune docteur en histoire de l'art, Jean, peintre amateur, fréquentait l'atelier et la maison. Lucie, l'une des filles aînées, éprouvait pour lui un tendre sentiment inavoué, mais – hélas pour elle – Jean était épris de la cadette, Hélène. Lorsqu'il demanda à l'oncle Ernest la main d'Hélène, le père de celle-ci insista pour qu'il prit plutôt l'aînée (souvenez-vous qu'autrefois, il fallait se « débarrasser » de ses filles par ordre chronologique !). Jean était poli, doux et bien élevé mais aimait Hélène et non Lucie... Avec une timide fermeté, il le fit entendre à son futur beau-père qui finit par accepter (après tout, mieux vaut se débarrasser d'un sixième de ses filles que de rien du tout !). Jean épousa donc Hélène. Ils furent très heureux, prièrent souvent ensemble, mais eurent aussi six enfants...

Cependant, le désespoir de Lucie fut immense. La jeune fille, bien entourée par ses conseillères spirituelles, entra aussitôt au monastère de la Visitation (munie d'une confortable dot fournie par l'oncle Ernest). Pour entrer dans cet ordre cloîtré à la discipline proche de celle des carmélites, elle sacrifia ses longs cheveux blonds, symbole de sa vie antérieure (une sculpture la représentant avec sa longue chevelure blonde trône toujours sur notre piano). Rasée, voilée en grande cérémonie, uniformisée par un costume austère, elle allait être enfermée jusqu'à sa mort, soit près de soixante ans.

Je ne l'ai jamais vue, depuis mon enfance, que derrière une clôture de bois, devinant son visage par les étroits interstices. Nous étions autorisés à lui envoyer une carte pour Noël ou Pâques, lue, bien sûr, avant de lui être remise. Et jamais nous n'avons osé lui écrire : « Ne regrettes-tu rien ? N'as-tu pas envie de fuir ? Le monde dehors est merveilleux. » J'ai des raisons de croire qu'une pareille carte ne lui aurait jamais été transmise. À la fin des années 60, les sœurs de la Visitation ont été autorisées à acquérir la télévision (pour recevoir de Rome les bénédictions du Pape, ou suivre ses déplacements, disait la Supérieure !). Mon père, qui avait pour métier de réparer des télévi-

seurs eut donc le privilège, exceptionnel pour un homme, de franchir la clôture chaque fois que – malgré qu'il captât uniquement les saintes images – le téléviseur était en panne. C'est Lucie qui l'accueillait et le précédait d'une clochette qui – en principe – signifiait que les sœurs devaient se retirer puisqu'un homme avait franchi la clôture. Au contraire, la curiosité les poussait à venir voir ce modèle humain disparu de leur univers : elles se pressaient autour de mon père plutôt gêné, tandis que Lucie, rougissante et toute fréillante, fière et infantilisée, annonçait fièrement à toutes les autres recluses : « C'est mon cousin, c'est mon cousin... »

Lucie a travaillé (elle fabriquait des hosties !) et prié jusqu'à sa mort, loin de toute sécurité sociale et sans même pouvoir sortir pour les enterrements de ses parents.

Mais la « vocation » de Lucie, hautement valorisée par son entourage, fit tache d'huile et se répandit comme une épidémie parmi ses sœurs. Quelques mois après sa prise de voile, Madeleine entra chez les petites Sœurs des Pauvres. Lors de son « mariage mystique », on changea non seulement son « look », mais aussi son nom, puisqu'elle dut troquer son prénom de pécheresse contre un indigeste « Sœur Marie-Raymonde ».

Peu après, Mathilde entra chez les petites Sœurs de l'Assomption. C'était la cousine préférée de ma mère, la plus joyeuse, et ma mère pleura beaucoup de la perdre pour toujours. Thérèse aussi – l'épidémie se propageant – entra au couvent. Mais Thérèse (qui était ma marraine...) possédait une forte personnalité. Elle ne supporta pas longtemps les humiliations et les introspections imposées par le noviciat. Aux dires de son frère, elle sortit du couvent aussitôt qu'elle eut compris qu'elle n'en serait pas immédiatement la supérieure ! Cet épisode de sa vie, considéré comme une trahison peu reluisante, était dissimulé dans la famille comme une honte. Pourtant, Thérèse allait rester jeune fille, s'occuper de ses vieux parents et fonder, après la guerre, une œuvre d'adoption qui porte encore son nom. Mais elle était considérée comme orgueilleuse pour n'avoir pas choisi le don total...

Que ceux qui croient que l'histoire des cousines de ma mère (dont deux sur six parvinrent finalement à se marier !) n'a rien à voir avec la problématique qui nous occupe se détrompent. Nous reviendrons souvent à Lucie, Madeleine (alias Marie-Raymonde) et Mathilde.

Les mots comme armes contre les sectes

Tout mot que nous employons est généralement chargé d'une émotion positive ou négative. Il en est ainsi si je vous parle de « terroristes » kurdes ou de « résistants » kurdes. Dans le premier cas, un frisson d'horreur (même léger !) devrait vous parcourir, et dans le deuxième cas un frisson d'admiration. Si, à propos des « terroristes » basques, on nous parlait quotidiennement des « combattants de l'indépendance du pays basque », notre point de vue à leur égard risquerait d'être différent.

Il en est de même des mots « religion » et « secte ». Le premier fait vraiment sérieux. J'aime bien que mes étudiants m'écoutent « religieusement »... La liberté « religieuse » est une bonne chose dont le respect est prévu dans notre Constitution. Depuis notre plus jeune âge, on nous a appris à respecter les religions, même si nous n'y adhérons pas. Rire, se moquer des croyances religieuses, est considéré comme de mauvais goût. Si on parle aujourd'hui d'anticléricalisme, on lui accole immédiatement le qualificatif de « primaire ». Les religions sont respectables et il est choquant, voire vulgaire, de s'attaquer à leurs pratiques.

Par contre, le mot « secte » suscite angoisse et inquiétude. On oublie que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'Église (avec majuscule, l'Église catholique bien entendu) désignait comme « secte » tout ce qui n'était pas elle.

Jamais personne n'a pu donner de la secte une définition précise, mais le mot fait incontestablement peur. N'est-il pas proche de l'adjectif « sectaire », qui le contamine ? Il est aussi accolé dans nos pensées à mille scandales bien médiatisés : suicides collectifs, enquêtes judiciaires, enlèvements, fraudes fiscales... Un automatisme s'installe, qui voit dans la secte la forme frelatée des religions, réunissant en elle tous les défauts dont les religions seraient exemptes. À la secte, dont le « danger » est dûment majoré par les brumes de l'imprécision, vont donc être liés une série de termes péjoratifs.

On parle de « contamination » par les sectes comme s'il s'agissait d'un microbe ou d'une maladie, de « prolifération » des sectes comme

d'insectes nuisibles se répandant en nuages malfaisants. Imaginerait-on de dire que le christianisme « prolifère » en Corée du Sud ?

« Raz-de-marée » est aussi aimablement utilisé en parlant des sectes. Synonyme de catastrophe, il détruit tout sur son passage. On trouve aussi parfois des parallèles avec les champignons (vénéneux, je suppose), poussant à toute vitesse.

L'effort fait par le croyant pour diffuser sa foi est appelé « prosélytisme, et « propagande » s'il s'agit d'une secte... et n'est pas nommé s'il s'agit d'une religion « honorable ». Pourtant, les cours de religion sont-ils autre chose que « prosélytisme » et « propagande » ? Et le Vatican n'a-t-il pas une commission pontificale intitulée *Propaganda fidei* (propagande de la foi) ?

De même, le terme « croyant » est réservé aux religions, pour lesquelles on utilise aussi le mot « fidèle ». S'il s'agit d'une secte, c'est d'« adepte » qu'on parlera. Le pape s'adresse aux « fidèles », mais on est « adepte » de Krishna. « Croyant » ou « fidèle » font sincère et sont réservés aux religions ; l'« adepte » – lui – s'est manifestement trompé de voie. Il suit fanatiquement non pas un prêtre (ce qui ferait honorable, même s'il s'agit d'un prêtre de l'Égypte antique), mais un « gourou » ou un « leader charismatique », ces deux termes ayant également un sens péjoratif de messies de pacotille, autoproclamés, sans légitimité. Mais on peut évidemment s'interroger sur les bases de la légitimité des autres chefs religieux...

Les « apôtres » et « compagnons » du messie, lorsqu'il s'agit de sectes, sont généralement appelés les « acolytes » du gourou. À l'origine, l'acolytat était une fonction de la religion catholique, juste inférieure à celle de prêtre, et l'acolyte était donc un clerc qui servait à l'autel. Mais le mot est ici bien évidemment utilisé dans un autre sens. Communément l'acolyte a aujourd'hui le sens péjoratif de « complice », et c'est cette idée qui est suggérée lorsqu'on évoque les « acolytes » d'un gourou.

Lorsqu'on parle d'initiation religieuse destinée aux enfants, parler de « catéchèse » ou d'« embrigadement » n'a évidemment pas le même poids émotionnel. La catéchèse est une transmission aux enfants, légitime et honorable, des idées et valeurs religieuses auxquelles croient leurs parents. Elle est « normale » et prévue, même par la très laïque France, qui doit y consacrer un jour hebdomadaire du calendrier scolaire.

Si par contre on parle – pour les témoins de Jéhovah, les adeptes de Krishna ou autres – d'endoctrinement, de recrutement ou d'embriga-

dement des enfants, ce n'est plus de l'aimable catéchisme de persévérance ni de l'innocente école du dimanche qu'il s'agit, mais bien d'une pernicieuse opération de dressage des enfants qui fait penser évidemment à un encadrement militaire des consciences. L'« embrigadement » fait penser aux jeunesses hitlériennes ou aux enfants de la Louve en Italie, qui préparaient aux organisations de jeunesses fascistes. Transmission innocente et « normale » d'un côté, transmission pernicieuse de l'autre...

Nous reviendrons sur l'innocence de la transmission des valeurs religieuses dans les grandes religions, mais quand on sait que l'enseignement de la religion catholique est obligatoire – sauf dispense – pour les enfants polonais à partir du jardin d'enfants, on peut se demander ce qui distingue cette « catéchèse » d'un embrigadement. Question évidemment valable aussi pour les Juifs pieux, dont les enfants ont à se démarquer, à assumer la religion de leurs parents depuis leur plus jeune âge. Les frisettes et la kippa, la croix autour du cou ou le voile imposé aux petites filles musulmanes sont-ils objectivement plus légers que la robe safran ou le crâne rasé imposés à d'autres ?

Là où les religions ont une « foi », les sectes n'ont que des « croyances ». La foi semble solide, sincère et étayée, les croyances sont relatives et hypothétiques. On ajoute même souvent pour les sectes que leurs croyances sont « aberrantes » (on dit aussi que ce sont des « mythes », dans le sens de « légendes »). Or si le mot « aberrant », signifie à l'origine « qui s'écarte du normal », il est aujourd'hui franchement synonyme d'égarement et de folie.

Dans le même ordre d'idées, on dit d'ailleurs – ce qui est aussi péjoratif à notre époque – que les sectes diffusent l'« irrationnel ». Mais toutes les religions se basent sur l'irrationnel – c'est-à-dire ce qui échappe à la raison –, sinon, elles ne seraient pas religions.

Les sectes seraient par ailleurs le lieu d'escroqueries (pour l'affaire Marcinkus ou le Banco Ambrosiano on parlerait plutôt de « problèmes financiers au sein de l'Église ») ou de simples associations de malfaiteurs qui, « pour donner le change », se feraient appeler religions. Ne peut-on inverser la proposition et imaginer tout simplement que toutes les religions, en tant que réunions d'êtres humains, réunissent un pourcentage donné, semblable à celui du reste de la société, de gens honnêtes et malhonnêtes ? Et que le titre de « religion » n'est – heureusement – pas une appellation contrôlée, ni un brevet d'honnêteté d'origine garantie.

D'autres mots sont spécifiquement réservés aux sectes. Les militants antisectes appellent à la « vigilance » contre ce « bric-à-brac » de croyances. Le chroniqueur du *Monde*, Henri Tincq, lui-même prêtre, parle ainsi des « grandes surfaces » connues de ce marché juteux de la crédulité (11 janvier 1996). À opposer évidemment à la foi qui, elle, serait toujours désintéressée, rationnelle, homogène et sans contradictions.

Pour désigner le culte, on parlera en matière de religions du déroulement de la « liturgie », mais pour les sectes, on n'hésitera pas à parler de la leur en termes de nuisances pour le voisinage : d'« étranges incantations » dérangeant le sommeil des voisins sur le coup de 4 h du matin (*Le Soir*, 11 avril 1997), de « curieux rituels nocturnes » ou même de « mascarade ». Ces termes sont évidemment impensables pour désigner les vêpres, mâtines ou complies, de même que l'appel des cloches au cœur de la nuit.

Quant aux « vêtements liturgiques » des religions, ils seront franchement appelés « déguisements » et « colifichets » lorsqu'ils sont présents chez les concurrents. Ainsi un article consacré à l'Ordre du Temple Solaire (*Le Soir*, 27 octobre 1994) se gaussait-il parce que la progression dans la hiérarchie s'y manifestait par des attributs (des colifichets, des bijoux, des pendentifs, des insignes, des robes de cérémonie agrémentées de couleurs, d'accessoires et de broderies diverses) accordés par la Synarchie à l'occasion de « pompeuses » cérémonies pour démontrer la qualité de leur progression.

Pourtant, ces « attributs » ont leur équivalent ailleurs. L'anneau épiscopal, par exemple, ou la couleur des boutons de la soutane sont aussi des « bijoux » et « colifichets » qui démontrent de manière extérieure la « progression dans la hiérarchie ». Dois-je insister sur l'effet comique que toute cérémonie religieuse et ses costumes produisent sur ceux qui n'adhèrent pas à ce culte ? La mitre du pape, le châle du rabbin, le turban du sikh, le tablier du maçon, peuvent entraîner – vu de l'extérieur – la même hilarité que la grosse voix (qui se veut divine) du pape, la crosse de l'évêque, la crécelle obsédante du disciple de Krishna, le vêtement « féminin » des prêtres pendant le service catholique ou les chaussures alignées devant la mosquée, les bains de pieds des uns et de mains chez les autres (s'il s'agit d'un culte reconnu, on ne dira pas bain de pieds, qui fait ironique sinon sinapisme pour enrhumé, et l'on préférera « ablution »).

Lorsqu'on se permet de parler de « costumes d'opérette » ou d'« allure burlesque » chez les uns, ces termes doivent être soit bannis du vocabulaire, soit étendus sans exception à tous les cultes.

En résumé, le vocabulaire appliqué par les journalistes et auteurs aux « sectes », serait une véritable offense publique qui appellerait immédiatement des sanctions s'il était utilisé pour les « religions ». Imaginez un instant le journaliste chargé de couvrir la bénédiction papale *Urbi et Orbi*, la décrire en ces termes : *Le « gourou » des catholiques s'est adressé à ses « adeptes » pour leur rappeler quelques-uns des « mythes » de leur « bric-à-brac » de « croyances irrationnelles ». Il leur a rappelé la nécessité d'« embrigader » leurs enfants pour faire « proliférer » le christianisme. Le « gourou » des catholiques avait son « déguisement » et ses « colifichets » habituels pour ce type de « mascarade »...*

Ce serait honteux, n'est-ce pas ? Et le journaliste ne survivrait professionnellement pas à un tel scandale, que ce soit envers des chrétiens, des juifs ou des musulmans ?

Pourtant, s'il s'agit des autres religions tout est permis, de l'ironie facile aux affirmations injurieuses en passant par l'usage des termes péjoratifs les plus méprisants. Il s'agit en effet de diffuser puis d'affermir, insidieusement, un automatisme primaire selon les meilleures techniques de la propagande. Aujourd'hui, il est bien ancré en chacun de nous que les religions, c'est bon, les sectes, c'est mauvais.

Travailler gratuitement pour Dieu

Le rapport Guyard sur les sectes en France accuse celles-ci de « détourner les circuits économiques » par le recours au travail clandestin et à différentes formes de fraude. La proposition de loi instaurant en Belgique une commission d'enquête parlementaire chargée d'*élaborer une politique en vue de lutter contre les sectes* (mars 1996) estime que les sectes recrutent *des personnes qui travaillent comme des esclaves sans aucune protection*.

Loin de moi l'idée de nier cette réalité. Persuadés de la justesse de leur cause, les militants de Dieu se dépensent en effet sans compter leurs heures et sans exiger d'être couverts par la sécurité sociale. Mais leur cas est-il exceptionnel et est-il possible d'empêcher le bénévolat, ou encore celui-ci doit-il être réservé à des causes déterminées faisant l'objet d'un consensus de la société ?

Pour être moi-même une militante (de la laïcité, du rayonnement de mon université, de la défense des étrangers et réfugiés,...), je connais bien de l'intérieur la question du bénévolat.

Alors qu'une conférence de professeur d'université est payée de 5 à 20 000 FB (et parfois davantage dans le secteur privé), de trois à quatre fois par semaine, depuis des années, j'interviens gratuitement dans des associations qui me sollicitent. Maisons de la laïcité, « extensions » en province d'anciens étudiants de l'ULB, groupements de vieux mineurs, ... me demandent de venir animer une soirée par une conférence. Ces associations ne sont pas riches, me le font savoir, mais m'assurent qu'elles réuniront un large public pour m'écouter (dans certains cas c'est vrai, dans d'autres l'auditoire ne dépasse guère le comité organisateur !), ils essaieront de me rembourser l'essence (ils oublient parfois !), et ils veulent tellement que je vienne chez eux, ça leur semble si important... Cinq minutes de flatteries, cinq minutes d'insistance, une réelle sympathie de ma part pour la cause qu'ils défendent, et me voilà à nouveau embarquée par tous les temps au volant de ma vieille Lada, vers Viroinval, Neuprez ou une squelettique association laïque ardennaise dont je reviendrai au milieu de la nuit.

Et pourtant, la plupart des soirs, je rentre allègre. Je chante parfois au volant pour ne pas m'endormir tant la journée a été longue, mais j'ai l'innocence de croire que j'ai peut-être fait œuvre utile.

Ces considérations personnelles me sont nécessaires pour comprendre l'état d'esprit de celui qui se lève chaque jour de bonne heure pour se poster devant la Bourse de Bruxelles avec *La Tour de Garde*. Il espère – comme moi peut-être ? – « convertir » quelqu'un ce jour-là. Les jours de pluie, il a emballé son journal sous un plastique, il « témoigne », propose son périodique aux passants, engage la conversation avec eux et est heureux si l'un ou l'autre, dans la journée, a semblé intéressé. Le soir, il rentre sans doute chez lui le cœur aussi content que moi en traversant dans la nuit la forêt de Soignes au volant de ma Lada. Avec la sensation – sans doute illusoire – du devoir accompli. Je peux imaginer qu'il en est de même des vendeurs de ginseng, des danseurs Krishna, ou des diffuseurs du journal mooniste.

Qu'on ne se méprenne nullement sur mon attitude. Je ne crois pas que la fin du monde soit proche, que la racine miracle nous donne la vie éternelle, ou qu'il faille ânonner des centaines de fois par jour « Hare Krishna »... mais je plaide pour l'absolu désintéressement de la plupart de ces « militants de base » des petites religions. Certes, ils « travaillent » un grand nombre d'heures par jour, non seulement pour diffuser leurs idées mais pour composer leur journal, faire vivre leur communauté, l'entretenir, vendre ses productions. Mais lorsqu'on a la *foi* (et je pense l'avoir dans le domaine de la lutte pour les droits égaux, par exemple), on n'a pas l'impression de travailler ni de se dévouer.

On ne gagne pas d'argent par son action, mais on gagne autre chose qui n'est pas mesurable mais pourtant réel. Le sentiment par exemple d'avoir œuvré de manière désintéressée pour une cause qu'on estime juste et même primordiale.

Certes, ce travail non déclaré « détourne les circuits économiques » et entraîne un manque à gagner pour l'État. En effet, si mes conférences hebdomadaires étaient rétribuées quatre fois 5 000 FB, les 80 000 FB de revenus mensuels qu'elles m'apporteraient, rapporteraient 40 000 FB par mois à l'État, soit approximativement de quoi payer un chômeur. Mais cette hypothèse est sans fondement, car il n'y a pas des centaines d'associations dont les finances pourraient assurer ces revenus, et donc ces impôts. Et si elles

devaient être obligatoirement rémunérées, les conférences n'auraient tout simplement pas lieu. De même, exiger que soient payées les heures de « démarchage » des Témoins de Jéhovah reviendrait tout simplement à les interdire.

Il faut en outre s'interroger pour voir si la situation dans les « grandes » religions est très différente. Les patros, les scouts, les fancy-fairs, les catéchèses sont-elles des activités « rentables » pour lesquelles on puisse chaque fois imaginer de les confier à des animateurs dûment payés et assujettis aux lois sociales ? Bien évidemment non.

En outre, à l'intérieur même des « grandes » religions, le dévouement initial pour la juste cause a souvent été détourné pour mettre les bénévoles à un travail sans fin. Des charismatiques ont témoigné (voir *Les Naufragés de l'Esprit*) des pressions morales exercées sur eux pour qu'ils travaillent parfaitement et rapidement. Comme ils travaillaient pour le Seigneur, il fallait toujours faire les choses à fond, et lorsqu'ils demandaient du repos il leur était répondu : « Vous n'êtes pas assez convertis, vous ne connaissez pas le repos dans le Seigneur. »

On se rappelle les témoignages de femmes qui, avec le recul, avaient conscience d'avoir été exploitées par *L'Œuvre*, une communauté religieuse catholique qui les avait épuisées par des tâches abrutissantes. Au moment même, portées par leur spiritualité généreuse et dévouées aux causes sociales, elles avaient cru se donner entièrement à l'Église. Leur travail forcé de petites mains, évidemment non déclarées, elles l'acceptèrent longtemps de gaieté de cœur, persuadées qu'elles obtiendraient ainsi le pardon de leurs péchés et gagneraient leur Ciel¹.

Ce mouvement apostolique, approuvé par l'archevêque de Malines-Bruxelles et défendu par le professeur Julien Ries, longtemps professeur d'histoire des religions à l'UCL, avait certes poussé au paroxysme l'exploitation des femmes, de l'aube à la nuit, mais il serait trop facile de conclure qu'il a introduit les méthodes des sectes dans les bonnes religions. C'est le contraire qui est vrai. Les sectes ont repris la tradition en vigueur dans les religions qui veut que l'engagement total passe par le dévouement total. La vie monastique est évidemment construite sur cette base. Il faut à ce propos se replonger dans la règle de saint Benoît, norme fondamentale de toute vie monastique en Occident. Tout plaisir personnel doit en être absent et le temps, sauf l'indispensable à la survie, doit être totalement

consacré à Dieu soit par le travail, soit par la prière (*Ora et Labora*) et rien, absolument rien, ne peut être possédé en propre puisqu'on a renoncé à posséder personnellement des biens. C'est dire qu'on ne compte pas ses heures au couvent, car *l'oisiveté est l'ennemie de l'âme* (Si. 33, 29).

D'ailleurs, maintenant que j'y pense, Lucie, la cousine de maman, travaillait chez les sœurs de la Visitation à la fabrication d'hosties, d'ornements liturgiques ; Sœur Marie-Raymonde (alias Madeleine) était chez les petites Sœurs des Pauvres qui de l'aube à la nuit, et même pendant la nuit, lavent, soignent, nourrissent et assistent les vieillards qui leur sont abandonnés. Quant à Mathilde, chez les Sœurs de l'Assomption, elle s'était fait une spécialité de la quête d'argent à l'extérieur.

Les lois sociales, étant « du monde », étaient dévalorisées ; la Règle, par contre, était la volonté de Dieu pour leur congrégation. Pour Dieu, elles travaillaient dur toutes les trois, sans ménager leur temps ni leurs forces, et je ne les ai jamais entendues revendiquer leur inscription pour cotisation à la caisse de chômage, de pension, ni d'allocations familiales...

L'argent des « gogos »

Si l'on convient que le « militant de base » religieux est très généralement embarqué dans des travaux gratuits et sans protection sociale, mais qu'il accomplit avec enthousiasme, par pure conviction, il faut néanmoins envisager aussi la question financière sur le plan non plus de la base mais de la hiérarchie.

La proposition parlementaire belge *en vue de lutter contre les sectes* affirme que *plusieurs de ces organisations étaient très puissantes sur le plan financier, agissant dans la plus grande obscurité et dans le cadre d'une grande mobilité internationale. Certaines d'entre elles ont par ailleurs d'incontestables accointances avec les milieux mafieux.*

Il est clair que si, dans la plupart des mouvements religieux petits ou grands, des tendances ascétiques et le dépouillement des biens matériels sont prônés pour la base (ou une partie tout au moins de celle-ci), la hiérarchie, elle, sous prétexte de devoirs de représentation par exemple, est souvent au moins libérée de certaines tâches si elle n'a pas franchement un régime de faveur et des privilèges.

Ainsi, les moonistes de tous pays vivent sincèrement une vie de sacrifice et d'abnégation pour envoyer des fonds à monsieur Moon, qui en vit luxueusement. De même, les moniales vivaient dans le dépouillement mais le « quartier de l'abbesse » était un bâtiment luxueusement digne de l'origine aristocratique de ses habitantes successives. La règle de saint Benoît prévoit pour l'abbé une table particulière en compagnie de ses hôtes. Dans la même logique, les rescapées de l'« Œuvre » de Julia Verhaeghe (promise à la béatification !), sous-alimentées, nourries de denrées périmées, assurent qu'elles se voyaient conseiller une nourriture simple, à peine suffisante, « pour purifier l'esprit », tandis qu'il y avait pour les chefs des plateaux débordants car « réfléchir exige plus d'énergie ». Cette « Œuvre » richissime faisait (et fait encore) signer aux postulantes un formulaire suivant lequel elles renonçaient au profit de l'« Œuvre » à tous leurs biens présents et à venir. Elles apprenaient au fil du temps que l'« Œuvre » était plus au courant qu'elles de ce que possédaient leurs parents, mais elles assurent avoir éprouvé du bonheur en se dépouillant, et un malaise tant que tout n'avait pas été donné.

De même, la pauvreté évangélique de nombreuses communautés charismatiques s'est vite transformée en richesse grâce aux dons et legs, interprétés comme autant de bénédictions divines venant confirmer la vérité prophétique des projets du groupe. La dîme (de 14 % chez les « Chrétiens pour la Cité Nouvelle ») est de rigueur – ce qui explique que l'entrée d'un PDG est une bénédiction supérieure à celle d'un étudiant ! – et le novice qui entre à la « Sainte Croix » renonce à ses biens. Ces revenus, ajoutés aux dons financiers et immobiliers, permettent aux communautés charismatiques d'acheter de luxueuses demeures de session ou de retraite, des abbayes, des domaines agricoles.

Dominique Lameere, sortie d'« Ananda », un groupe psychothérapeutique qui la capta pendant dix ans² décrit des processus semblables où se combinent névroses de la base et cupidité de la hiérarchie, privations de l'une et privilèges de l'autre.

On peut aussi rapprocher ce dualisme base-hiérarchie des couvents et des « sectes », avec ce qui se passe dans l'Église en général. Les prêtres de la base vivent aujourd'hui souvent dans des conditions matérielles peu reluisantes eu égard à celles réservées aux prélats. *La Libre Belgique* ouvre encore chaque mois de janvier une souscription auprès de ses lecteurs pour les étrennes pontificales ! Les dons sont parfois modestes, parfois de cent mille francs ou plus. Si on peut imaginer que, pour certains lecteurs, cette somme est banale, il est probable que d'autres se privent réellement pour faire parvenir cette somme au pape. On peut imaginer qu'eux aussi y trouvent largement leur compte et éprouvent du bonheur à se dépouiller au profit d'une personne dont ils estiment qu'elle a davantage besoin de cet argent qu'eux. Que le pape investisse ensuite cet argent dans une piscine, un nouveau type de « papamobile », une mégacampagne de publicité, des dépenses somptuaires, des opérations financières douteuses (qu'on se souvienne des scandales du Banco Ambrosiano et de Marcinkus), des ciboires ciselés par Christofle ou le renouvellement de sa garde-robe par le styliste français Jean-Charles Castelbajac n'enlève rien à la sincérité des donateurs.

Lucie, Madeleine et Mathilde s'étaient aussi dépouillées joyeusement au profit de leurs communautés, y avaient versé – sans espoir de récupération aucun – une dot importante. Sans doute avaient-elles même été « sélectionnées » comme les plus lucratives potentiellement

pour leurs communautés et tout avait-il été mis en œuvre pour les « capter » ? À la mort de leurs parents, leurs parts d'héritage sont revenues à leurs communautés et les objets de valeur vendus au profit de celles-ci. Elles estimaient que cela faisait partie du vœu de pauvreté qu'elles avaient prononcé en entrant dans les ordres. Pauvreté personnelle pour elles, bien entendu, pas pour leurs couvents respectifs. Les pauvres, toutes de crédulité, n'auraient certainement jamais voulu croire que ces mêmes communautés pratiquaient des opérations immobilières, des transferts d'argent parfois frauduleux et avaient évidemment des caisses noires.

On se souvient en Belgique qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'opération Gutt, destinée à bloquer les bénéfices des « profiteurs » de guerre, obligea tous les habitants à rentrer leur argent pour obtenir de nouvelles coupures. Une exception fut cependant concédée aux communautés religieuses qui en profitèrent pour blanchir à grande échelle les bénéfices des collaborateurs et profiteurs de guerre, moyennant évidemment de plantureux pourcentages.

C'est très généralement que les groupes religieux s'enrichissent. Il y a de rares exceptions comme celle des antoinistes, un groupe religieux autrefois puissant dans le sillon industriel belge et le Nord de la France, mais qui est en déclin et dont les derniers fidèles tentent difficilement, avec des moyens dérisoires, de garder en état les lieux de culte autrefois nombreux.

La règle commune est plutôt que les religions tirent profit des biens, dons et travaux de leurs membres, et que le domaine spirituel ne reste pas longtemps à l'abri du domaine commercial. Un article récent d'Alain Lallemand n'insinue-t-il pas (probablement avec raison) que le dalaï-lama a touché de l'argent pour venir cautionner de sa visite le Centre Ogyen Kunzang Chöling de la rue de Livourne à Bruxelles, depuis sous enquête ?³ Si les ventes d'indulgences ne sont plus guère de mise, celles de séminaires d'initiation (aux prix très élevés) ou de talismans en tous genres, comme de livres, cassettes vidéo ou CD (prix variables) le sont davantage. Dans le domaine traditionnel, un exemple magnifique de comptoir de ce genre est celui ouvert à Malonne autour du – récemment canonisé – frère Mutien-Marie ! Rien n'y manque et si vos finances sont modestes, vous pourrez tout de même y acquérir

quelque grigris du genre « étoffe ayant touché le cercueil de frère Mutien-Marie »...

Souvent, des entreprises commerciales naissent de ce mélange de spirituel et financier. À trois jours d'intervalle à la fin juillet 1996, la presse belge rapportait deux affaires semblables quant au fond, même si leurs péripéties sont diverses. D'une part, elle signalait qu'à l'abbaye de Chimay, centre commercial important de brasserie, fromagerie et salaisons, le père abbé Dom Gérard Vangheluwe, supérieur de l'abbaye mais aussi PDG de l'entreprise, avait quitté l'abbaye et y avait été remplacé par un nouveau père abbé. Cependant, Dom Gérard continuait à gérer les structures économiques de l'abbaye pour une période indéterminée, une entreprise dont le chiffre d'affaires avait atteint 734 millions de francs belges pour 1995...

Quelques jours plus tard, c'était le cas de la veuve d'un pilote de ligne qui était évoqué⁴. En 1979, les missionnaires italiens de la Consolation à Kinshasa étaient venus lui emprunter 5 700 000 FB belges pour aménager leur Église en vue d'une visite du pape au Zaïre. Initialement prévu pour quelques mois, le prêt n'est pas remboursé et, malgré les condamnations judiciaires, la congrégation italienne refuse de rembourser. Pour que la saisie de ses biens ne puisse avoir lieu, elle les transfère vers un autre diocèse. La veuve était acculée en 1996 à quitter, avec ses deux enfants, sa maison qu'elle ne pouvait plus assumer sans le remboursement de son « prêt ».

Comme tant d'autres dans des entreprises religieuses très diverses, elle avait été abusée par l'aspect « spirituel » de la demande qui lui avait été faite. La crédulité et la bonne foi sont généralement abusées par ce mélange si banal.

Investigations *dans nos tables de nuit...*

La presse s'est beaucoup indignée, lors du suicide collectif des 39 membres des *Portes du Ciel* en 1997, de l'état d'« androgynie » auquel ils étaient réduits⁵. Ces 18 hommes (dont 6 castrés) et ces femmes aux cheveux courts âgés de 26 à 72 ans vivaient ensemble, parfois depuis de nombreuses années, mais toute sexualité leur était interdite, car leur fondateur, Applewhite – qui ne devait avoir que de mauvais souvenirs en ce domaine – considérait celle-ci comme un trait à effacer.

Je regrette bien sûr sincèrement pour eux qu'ils n'aient guère connu les plaisirs si exaltants et apaisants à la fois que la nature nous a – gratuitement – prévus, mais je me demande si toutes les formes de religions n'ont pas la redoutable habitude de vouloir régenter peu ou prou notre vie sexuelle.

Tout le monde a à l'esprit les photos des mariages collectifs organisés par M. Moon. Celui-ci réussit à dégoter pour chacun de ses fidèles le conjoint qu'il pense lui convenir idéalement. Sans frais supplémentaires, Mr Moon fonctionne donc à la manière des agences matrimoniales qui se multiplient dans nos pays. Point chez lui de vieilles filles desséchées ni de vieux garçons acariâtres. Tout le monde convole le moment venu, avec la conviction que c'est le meilleur parti possible qui lui a été attribué. Ces mariages sont-ils heureux ? Quelle est la part de liberté individuelle dans tout cela ? Les « résultats » en termes de bonheur sont difficiles à évaluer. Ce qui est sûr, c'est que chez nous, les unions sont généralement basées sur l'inclination personnelle et... se terminent une fois sur deux par une séparation ! On ignore évidemment si les scores des mariages Moon sont meilleurs ou encore plus mauvais.

Comme tous les mariages arrangés (encore en vigueur dans de nombreuses régions du monde, et qui ont été la norme des classes dominantes chez nous jusqu'il y a peu), ils demandent évidemment moins d'initiative que d'esprit d'accommodation des futurs conjoints, mais lorsque les marieurs sont habiles à trouver de bons « assortiments » et que les exigences des futurs époux quant à leur compatibilité sont modérées, ils ne semblent pas donner de résultats pires que

les unions nées d'un coup de foudre dans le métro ou d'une rencontre dans le brouhaha d'une discothèque.

Dominique Lameere, dans son témoignage sur la communauté Ananda, a également évoqué les interventions de sa grande prêtresse dans la vie sexuelle de ses fidèles. Elle marie les uns, « divorce » les autres, crée des ménages à trois pour évaluer leur soumission ; elle provoque des adoptions, impose à tous la contraception obligatoire et donc leur interdit – sauf rarissime exception – d'avoir des enfants.

Des charismatiques ont témoigné de pratiques semblables dans leurs groupes. Des « frères » et « sœurs », sans attirance réciproque, consentent, par soumission, à se marier car leur « Berger » les a appariés en leur disant qu'ils étaient destinés l'un à l'autre, et ils déposent cet acte d'obéissance aux pieds du « Berger ». Toute contraception « artificielle » leur est interdite et les couples entrés déjà mariés dans les communautés se voient nier leur intimité. Leur relation privilégiée créerait une brèche dans l'unité fusionnelle des charismatiques et elle est contrée par une hyperactivité de groupe (offices, travail, prières,...) qui doit les préserver de la tentation de porter atteinte à l'unité du Corps. Il faut partager davantage avec ses « frères » qu'avec son conjoint. Et si les charismatiques de certaines communautés (« Béatitudes », « Pain de Vie », « Verbe de Vie »,...) font vœu de célibat, d'autres reçoivent l'autorisation de se marier... avec ordre de s'abstenir de rapports sexuels ! Que de meurtrissures personnelles, me direz-vous, que d'humiliations des corps pour dompter les esprits...

En effet. Mais je ne vois aucune différence de fond entre M^{me} Gabrielle, grande prêtresse du groupe Ananda, qui impose la capote, la pilule ou le stérilet à ses fidèles et M Wojtyla, « souverain pontife » qui les leur interdit. Tous deux, pour des raisons qui leur semblent excellentes, interviennent dans le plus intime des vies, viennent fouiller dans les tables de nuit et s'occupent de choisir à la place des individus. Les uns sont interdits de procréation et les autres obligés. Dans les deux cas, soit l'être est meurtri, soit il est culpabilisé par sa désobéissance ou son péché et menacé de sanctions terrestres ou célestes.

La condamnation de l'homosexualité par les grandes religions (la règle de saint Benoît tente de la prévenir en imposant le dortoir commun, des lits individuels, en interdisant aux plus jeunes – et donc plus ardents – moines de dormir dans des lits contigus et en les séparant par les lits de vieux moines !) va dans le même sens d'interven-

tionnisme répressif. Ces religions se mêlent aussi, dans leur volonté de régenter le plus profond de notre être, d'interdire des plaisirs aussi peu publics que la fellation, la sodomie ou l'onanisme. Décidément, Dieu semble bien avoir le regard fixé sur nos chambres à coucher : guettant nos attouchements, attentifs aux plus minimes écoulements, aux plis de nos ventres...

Pour le catholicisme, la seule forme permise de sexualité est en réalité celle qui s'exerce, sans volonté de contraception, à l'intérieur du mariage religieux, qui est indissoluble. Toutes les autres sont des péchés.

Pour l'islam, toute expression de la sexualité hors de la possession légale de la femme par l'homme (et donc l'adultère, les relations pré-conjugales, l'homosexualité,...) est considérée comme *zinah* ou fornication. Celle-ci est réprimée légalement dans les pays musulmans. Le code iranien ne consacre pas moins de trente articles à l'adultère, et les peines prévues pour ces actes vont de la « simple » flagellation publique à la peine de mort. Là encore, une « bonne » et honorable religion s'ingénie à soulever les édredons pour tenter de découvrir ce qui ne devrait pas, à mon sens, l'intéresser.

Le célibat imposé aux prêtres nous semble « normal » parce que nous y sommes habitués, mais cette interdiction de mener une vie sexuelle harmonieuse débouche en réalité sur des désordres sociaux graves. On sait que nombre de ces hommes, énervés par le célibat forcé, se livrent à la pédophilie. La répression sévère de la sexualité ouvre en effet la porte à toutes les pathologies. Des Églises catholiques réalistes, comme les Églises américaines et canadiennes, ont d'ailleurs prévu des fonds spéciaux pour indemniser les victimes des prêtres pédophiles, prêtres qui seraient à 20 % poussés à cette tendance.

À propos de la répression des sens, je me souviens de plusieurs anecdotes que ma mère, élève puis enseignante à l'internat des Ursulines, m'a racontées. On y enseignait aux jeunes filles le mépris de leur corps et l'obsession de la chasteté. Il était par exemple obligatoire de dormir les mains sur le rebord du drap pour que, d'un coup d'œil, la surveillante puisse vérifier que les élèves ne se « touchaient » pas. Longtemps, il avait fallu par ailleurs se laver à l'internat sous une grande cape pour éviter au regard de se poser sur son propre corps, ce qui pouvait éveiller la sensualité... En outre, l'hiver il était interdit aux pensionnaires de s'asseoir sur les radiateurs. Ma mère, curieuse de nature, avait interrogé une sœur sur les raisons de

cet interdit saisonnier. La sœur lui avait expliqué que la chaleur montant sous les jupes des jeunes filles pouvait les plonger dans des extases coupables... J'avoue que depuis que ma mère me raconta cet épisode, dans mon adolescence, j'ai mille fois essayé – en vain – de connaître l'extase du chauffage central et en ai conclu depuis longtemps que le célibat prolongé avait dû amener au paroxysme l'imagination sensuelle des chères sœurs qui pourtant connaissaient – entre elles et avec leurs élèves – des « flammes » souvent passionnelles.

Je repense aussi, à propos de ces mortifications du corps, à Lucie, Madeleine et Mathilde, à qui il fut toujours interdit d'utiliser du déodorant ou même du dentifrice. Il ne fallait accorder aucune importance au corps, qui n'est que la misérable enveloppe de notre âme. Embarquées jeunes dans la vie monastique, avaient-elles bien évalué tous les plaisirs dont elles allaient être privées ?

Elles avaient renoncé à 18 ans à la tendresse des hommes (et en principe aussi à celle des femmes), sans trop savoir à quoi elles renonçaient. L'interdiction de toute vie sexuelle a été totale chez elles. Pour la plus grande gloire de Dieu, elles n'ont jamais embrassé, caressé, senti le poids d'un homme. Elles n'ont connu d'extase que dans la prière. Comme Applewhite voulait effacer tout trait de sexualité chez ses membres, les vies de Lucie, Mathilde et Madeleine ont dû évacuer cette dimension si importante de notre existence. Elles ont aussi renoncé à avoir des enfants à elles, et ce fut un grand renoncement. Car à m'en bien souvenir, il me semble – mais peut-être le temps a-t-il faussé ma perception – que Lucie, tout au moins, quand nous étions petits, à travers sa clôture de bois, nous dévorait des yeux. Nous étions bien mignons, serrés autour de notre mère, épanouie par ses maternités. Le « choix » irréversible de ses dix-huit ans avait interdit à vie à Lucie de s'arrondir de grossesses, d'entendre en hurlant de bonheur et de délivrance le cri de vie de ses enfants, de les allaiter en cette complicité unique, de les bercer, de recevoir leurs sourires, les embrasser, les consoler... Moi qui ai savouré à quatre reprises ces bonheurs, je pense que l'interdiction faite à Lucie de les connaître a été pire qu'une atteinte à son intégrité physique, elle a gravement amputé sa vie...

Lavages de cerveaux et bourrages de crânes

L'une des accusations les plus fréquentes portées à l'encontre des « sectes » est la pratique du « lavage de cerveau » pour faire entrer les fidèles dans leur groupe. Ce lavage de cerveau ne pourrait être effacé que par une « déprogrammation » qui rétablirait l'individu dans la conformité aux normes de notre société. Tentons un peu, pour commencer, de comprendre ce que serait le lavage de cerveau.

Ce terme, éminemment politique, a surtout été utilisé par les journalistes de l'époque de la guerre froide pour expliquer que des prisonniers américains détenus par les Chinois ou les Coréens se rendaient aux arguments idéologiques de leurs gardiens et finissaient par être eux-mêmes des communistes « convaincus ». Il ne s'agissait pas d'évoquer l'usage de violences ou de drogues, évidemment condamnables et dont l'efficacité serait facile à expliquer, mais d'une persuasion basée sur une mystérieuse opération psychologique dite « lavage de cerveau », qui était « anormale » par ses résultats et devait être contrée au retour des prisonniers aux États-Unis par une opération inverse de « déprogrammation ».

Or, il s'est avéré que les théories sur ces lavages de cerveaux – appelés aussi pour faire plus sérieux « manipulations mentales », « contrôles mentaux » ou « déstabilisations mentales » – étaient des théories de caractère non scientifique et, dans le cas de l'adhésion aux sectes, l'American Psychological Association (APA, la plus crédible des organisations mondiales dans les domaines de la psychologie et de la psychiatrie) et l'American Sociological Association se sont prononcées à leur sujet. Leur verdict⁶ conclut au caractère non scientifique des théories sur la manipulation mentale appliquées aux nouveaux mouvements religieux. N'empêche, la presse européenne, pourtant habituellement avide de rapporter les informations venues d'Outre-Atlantique, n'a pas relayé la nouvelle et continue à utiliser les termes inquiétants de « déstabilisation mentale », « persuasion coercitive », etc.

Or, que recouvrent-ils, sinon – comme dans le cas des prisonniers américains – des « conversions » religieuses ou idéologiques ? Il ne

s'agit pas de croire ou de ne pas croire à des conversions auxdites sectes, mais bien plus généralement de croire ou de ne pas croire aux conversions en général. Peut-on en effet distinguer les « vraies » conversions des « fausses », et si oui, par quels éléments objectifs ?

Il faut se souvenir que les apôtres se recrutent sur un simple « Viens et suis-moi ». Que saint Paul s'est converti en un instant sur le chemin de Damas, et Constantin après avoir vu écrit dans le ciel *In hoc signo vinces* (Par ce signe tu vaincras) avant la bataille du Pont Milvius. Que saint Augustin et saint François ont abandonné une vie de débauche et d'aisance pour se consacrer au christianisme et vivre dans le dénuement.

Je crois – personnellement – qu'ils n'ont pas menti en se décrivant frappés par la grâce subite de la conversion. Ce processus s'est révélé en un temps très court, même s'il est très probable que depuis un certain temps, des questions couvaient en eux.

Si j'admets leur sincérité, je ne vois pas comment je pourrais refuser de croire à la conversion au moonisme, à la scientologie, ou à la dévotion de Krishna de personnes qui se disent touchées par la grâce à la suite d'un week-end de prière, d'un séminaire de formation, d'une série de conférences ou d'entretiens avec un fidèle qui leur a paru particulièrement sincère ou convaincu. Si, par ces méthodes on peut se convertir à l'une des religions (ou à une idéologie), pourquoi serait-il impossible qu'on se convertisse aussi aux religions minoritaires ? Faudrait-il imaginer à chaque fois qu'il s'agit du résultat d'obscures machinations, de frauduleuses violences psychologiques ?

Ou bien on accepte le phénomène des conversions (c'est mon cas, bien que je confesse que ce type d'expérience spirituelle ne m'ait pas encore touchée !) et dans ce cas on estime généralement – et sauf preuve du contraire – que les convertis sont de bonne foi, ou bien on estime que tous les convertis sont des fumistes qui tentent de nous gruger par leurs descriptions abracadabrantes du moment où la grâce les a touchés. Mais il est impossible de trier sur des critères objectifs les conversions qui seraient sincères ou non.

En outre, il est tout à fait illusoire d'imaginer réaliser une sélection entre les manipulations bénéfiques et les manipulations nuisibles. Le terme même de « manipulations » est évidemment chargé de sens péjoratif et est donc lié à des manipulations nuisibles. Lorsqu'il s'agit d'un sens positif, on dira plutôt « influence ». Ainsi, c'est l'« influence » de son confesseur sur Lucie qui lui a fait envisa-

ger d'entrer dans les ordres pour sublimer son chagrin. Jamais dans ma famille on n'aurait eu le mauvais goût de dire : « Elle a été manipulée par son confesseur ». Le foyer d'influence bénéfique « rayonnerait », tandis que la manipulation serait une influence frauduleuse qui violerait les désirs profonds de l'individu, l'envahirait et restreindrait son territoire personnel. Mais dans les deux cas, on n'a cherché qu'à convaincre, à imposer une solution, à restreindre et ignorer la part de liberté personnelle de l'individu, et il est difficile de voir où commence et où finit le « bourrage de crâne ».

Derrière ma chaise, dans mon bureau à l'université, j'ai réuni dans une vitrine une étrange collection que les étudiants contemplent d'un œil à la fois distrait et curieux pendant leurs examens oraux. Ce sont des jouets religieux datant des XIX^e et XX^e siècles, dont une bonne partie provient de ma propre famille. Vous avez là de ravissantes miniatures représentant des poupées religieuses (parfois insérées dans leur cellule comme Barbie dans sa villa avec piscine de Beverly Hills), des enfants de chœur, des prie-Dieu, des autels avec tout leur matériel liturgique (ne dites pas « bric-à-brac », même si vous n'êtes pas catholique pratiquant !), des chaires de vérité, des confessionnaux liliputiens. Si vous êtes de mes étudiants, vous entreverrez encore, au-dessus de mes épaules, pendant votre examen, un jeu de procession en carton découpé de plusieurs dizaines de personnages et figurants. Je n'ai pas pu exposer, mais cela existait aussi, la panoplie offerte il y a soixante ans à un petit garçon pour « jouer curé » et comprenant barette, aube, manipule, chasuble,... c'est-à-dire tout le vestiaire sacré (ici encore, ne dites pas « costume de mascarade », même si vous n'êtes pas catholique pratiquant !). En vous approchant un peu plus (si vous avez bien réussi l'examen, c'est permis lorsqu'on feint d'être intéressé), vous verrez dans la cellule de moniale un petit arrosoir – pour arroser son jardin secret ! – et un matériel digne des pires sadomasochistes, comprenant des lanières de flagellation et un appareil métallique muni de piques, à mettre dans le fond de son lit pour éviter les pensées impures !

Ces étranges jouets⁷ forment certes un attirail curieux, mais sont surtout les témoins du conditionnement que les parents opéraient sur leurs enfants. À une époque où il était honorable pour une famille catholique d'avoir au moins l'un de ses enfants prêtre ou religieuse, ces jouets étaient de puissants stimulants aux vocations. On « jouait »

à être prêtre ou religieuse puis, les conseils des parents et éducateurs aidant, on « choisissait » de l'être. Jusqu'à dans les années 50, les petits séminaires accueillait les garçonnetts dès onze ans, et la règle de saint Benoît prévoit plusieurs chapitres de sa constitution aux enfants en bas âge « offerts » (sic) par leurs parents au monastère. Au XX^e siècle, les lectures pieuses (ma mère avait reçu à cinq ans la *Vie de la Petite Sainte Thérèse de Lisieux* en images), les images édifiantes qu'on recevait et échangeait, appuyaient cette éducation à la « vocation », renforcée par les écoles religieuses, les séances de catéchisme, les activités scouttes, et tentaient de convaincre. C'était bien sûr une forme de recrutement, d'endoctrinement des enfants, même si par la suite certains de ces postulants devaient voir leur « vocation » découragée par leurs supérieurs en fonction d'inaptitudes manifestes à la vie religieuse. Vous me direz qu'il n'y a rien de plus légitime que de transmettre à ses enfants les valeurs religieuses auxquelles on croit. Certes. Mais comment cette « transmission » (ou lavage de cerveau, ou bourrage de crâne) serait-elle perçue s'il ne s'agissait pas de conditionner les enfants à se faire stériliser (ne peut-on pas comprendre ainsi leur entrée dans les ordres ?) dans le cadre d'une des grandes religions, mais de les faire adhérer à des idées religieuses qui ne sont pas approuvées implicitement par la majorité ? Là, évidemment, on ne parlerait plus de « transmission de valeurs » mais – comme l'échevin Vyghen de Bruxelles dans un dépliant antisectes payé par les finances communales – d'« embrigadement des enfants ».

La pérennité millénaire des religions n'est due qu'à cet envahissement intempestif des consciences enfantines, cette violation permanente de leur liberté par une information forcée, qui est le propre de tout conditionnement, mais donc aussi sans doute de toute éducation.

Perdre sa personnalité

La description de la vie dans les sectes comprend toujours un passage émouvant sur la perte de personnalité qui est subie dans ces groupes. Les disciples, uniformisés dans leur costume et leurs pensées, voient leur vie réduite à celle du groupe et leur territoire personnel diminué ou supprimé.

On change leur nom (ainsi Dominique Lameere devint-elle Annabelle) en signe de leur mort au monde et de leur renaissance au sein du groupe. On les coupe de leur famille, car le seul milieu social doit être le groupe, un groupe « fusionnel et pratiquant l'esprit de corps », comme le précise le rapport Guyard de la commission française d'enquête parlementaire sur les sectes. Selon ce même texte, la secte se reconnaît par sa rupture avec les références communément admises.

À l'intérieur du groupe fonctionne un néolangage avec des mots spéciaux à l'usage exclusif des membres. La dépersonnalisation dans ces groupes mène donc directement à la dépendance et à l'infantilisation, cachant mal des perturbations psychiques, de base ou acquises.

Loin de moi l'idée de minimiser les humiliations réelles dont témoignent les « repentis » des sectes. Les témoignages des repentis – en religion comme en politique – ne sont pas exempts d'acrimonie, mais sont précieux.

Ils nous donnent des renseignements de première main mais qui doivent être passés au crible de la critique pour voir quelle est la part recevable de leurs témoignages et ce qui est affectivement lié à la déception d'avoir tant investi dans une cause qui, vue de nouveau de l'extérieur, n'en valait pas la peine.

Souvent, les ennemis les plus vindicatifs d'un mouvement – religieux ou politique – se trouvent donc parmi ses ex-membres. Vous trouverez ainsi les dénonciations les plus violentes de l'Église chez d'anciens prêtres, de la vie du couvent chez d'ex-nonnes⁸, de l'Opus Dei chez une ex-collaboratrice de Balaguer⁹, et de l'Œuvre chez celles qui s'y étaient attachées jusqu'à ne plus être qu'abnégation totale et obéissance absolue à la mère fondatrice¹⁰. Dans le Renouveau Charismatique également, les témoignages des repentis sont rarement exempts de haine, de rancune et de diabolisation. Mais la subordination dont ils témoignent est, elle, bien réelle et

plus répandue qu'on ne le croit. Elle est sans doute l'essence même de toutes les communautés religieuses radicales.

En effet, la vie religieuse communautaire, si elle offre les retrouvailles avec une vie familiale perdue, et prend inconsciemment la fonction du sein maternel, seconde peau protectrice contre le monde qu'on rejette, implique aussi que l'on rompe avec son passé, qu'on brûle ou jette ses souvenirs, qu'on renonce à sa famille d'origine. Ainsi, Madeleine pouvait nous réunir **une fois** par an, pour nous revoir dans son couvent. On changera parfois de nom (Madeleine était devenue Sœur Marie-Raymonde), on évoquera de nouveaux liens de filiation (Ma Mère, Ma Sœur, Mon Fils, Mon Père,...) réduisant l'espace social au rassurant modèle familial, le « je » disparaîtra au profit du « nous », la fusion dans la communauté impliquera de se dissoudre dans la masse.

Et le résultat sera atteint lorsque le novice, spontanément, utilisera la « langue de bois » communautaire. En effet, la langue de bois n'est pas une exclusivité des partis communistes, où l'on parlait de « partis frères » ou de « révisionnistes titistes », termes qui hors PC n'avaient aucun sens commun. Tous les groupes à forte identité, et donc les communautés religieuses, utilisent des termes particuliers qui sont incompréhensibles à l'extérieur : un « néo langage ».

Si une religieuse de 60 ans vous parle de sa « mère » qui en a 40, ne vous étonnez pas, ces termes n'appartiennent pas au sens commun. De même, si on veut dire que X est morte, on dira dans un couvent : « Il a plu au Seigneur de ramener à Lui sa fidèle servante, sœur X. » Ce langage particulier sert à créer une barrière contre le monde extérieur, une distinction langagière entre le dedans (qui est bon) et le dehors (qui est mauvais). Ces mots ronflants, ésotériques, faisant inmanquablement référence à de grands ancêtres mythiques, sont généralement prononcés sur un ton doucereux ou mièvre, car il faut réprimer toute agressivité ou conflit qui porterait atteinte à la fusion de l'individu dans l'unité du corps.

Ce système d'aliénation n'en finit évidemment pas d'attenter à l'autonomie de ses membres. La « fusion » implique qu'on se conforme à un modèle stéréotypé, et joue sur le désir d'aliénation des membres de la communauté : désir d'avoir un maître et désir d'être seulement celui qui obéit, qui répète les paroles sans les inventer, qui n'est pas confronté à la difficulté de vivre sa propre vie.

Cette dépendance consentie a sans aucun doute été rassurante pour Lucie, confrontée à sa grande déception. Elle redevenait une enfant sans responsabilités, et cet état régressif écliprait les difficiles décisions à prendre. Sa castration symbolique écliprait tout d'abord le sexe et la préservait désormais des embûches, des déceptions et des amertumes des rencontres, du désir et de l'amour. Le retour à l'enfance écliprait aussi sa raison critique et lui apportait des repères sécurisants. Sa congrégation prenait une importance absolue, trouvait sa légitimité dans l'histoire de l'Église, était le corps du Christ. Et elle-même se donnait inconsciemment une image de sainteté, la confirmant dans son narcissisme et sa quête de sécurité. Tout problème trouvait sa solution dans la dimension religieuse (l'obéissance, la prière, le jeûne) et en suivant la volonté divine. Une volonté qui lui évitait le risque du choix et lui donnait la certitude d'avoir accès à la vérité. L'infantilisation dans l'espace clos de la congrégation entraînait la construction d'une frontière infranchissable entre « le monde », qui était un danger, et le substitut de la matrice familiale.

On retrouve ce schéma dans la plupart des « sectes ». Chez les charismatiques, il n'est pas nécessaire d'avoir l'interprétation de quelque « psy » avisé pour comprendre que l'infantilisation est telle qu'elle débouche sur des mélodrames évoquant l'étape prélangagière des bébés. Dans ces babillements, proches de la lallation du nourrisson, les charismatiques assurent découvrir un signe typique de l'Esprit-Saint appelé glossolalie !...

Pour perdre sa personnalité au profit du groupe, il faut évidemment perdre surtout toute autonomie de pensée. « Directeurs de conscience » dans les ordres, « accompagnants » chez les charismatiques doivent être les confidents obligés de toute vie intime afin de mieux aider le novice dans son cheminement. Chez Ananda, Dominique Lameere voyait aussi sa vie intérieure « cotée ». Confessions ou révisions de vies collectives inviteront le postulant à confesser ses faiblesses, docilement et en état d'abandon, c'est-à-dire sans aucun respect de son for intérieur. Ce contrôle total des pensées et comportements n'accorde aucune place à l'altérité. Dans ce rapport fortement affectif de dépendance consentie, toute agressivité est refoulée, toute ébauche de résistance est rapportée : la sanction est de se soumettre (c'est-à-dire de s'humilier) ou de partir. Tout conflit ou rivalité est expliqué en termes

d'orgueil ou de manque de conversion, et le fauteur de troubles doit faire amende honorable.

Ainsi, les questions elles-mêmes sont interprétées comme un manque de foi. Les couvents, comme les communautés charismatiques, sont maîtres dans l'art d'humilier pour soumettre. Les privations alimentaires (en punition pour la moindre faute réelle ou imaginaire, on pouvait être contraint à mendier auprès des autres – on peut en outre concevoir qu'on évitait un régime « riche » aux séminaristes pour les préserver des tentations charnelles), les humiliations corporelles (du linge sale, l'absence de soins d'hygiène,...), la réduction du territoire personnel et du sommeil, la suroccupation, les interdits et l'obéissance inconditionnelle participent à ces mécanismes de dépersonnalisation profonde.

La pratique bénédictine interdit qu'on réclame à table ne serait-ce qu'un bout de pain, le sel ou un verre d'eau ! Les charismatiques des « Fondations du Monde Nouveau » déconseillent à leurs adeptes des études trop intellectuelles et poussent les étudiants à les abandonner. Un « repentis » charismatique assure avoir perdu 10 kilos suite aux privations et à la surabondance de travail, et avoir été contraint d'aller à genoux devant le tabernacle pour se réconcilier avec la responsable de la communauté, la « Bergère » qui aurait pu être sa fille ! On permute aussi les gens, car on ne veut pas que quelqu'un s'attache à la réussite de son travail. Il faut éviter l'orgueil de la satisfaction, la fierté de ce qu'on a fait, et la règle de saint Benoît prévoit déjà expressément que si un novice a un métier où il excelle et dont il est fier, il faut obligatoirement l'occuper à autre chose pour qu'il n'en tire pas vanité mais apprenne l'humilité. Il ne faut pas travailler pour le travail mais pour la gloire de Dieu.

Sœur Françoise Vandermeersch¹¹ ne raconte pas autre chose lorsqu'elle évoque les déracinements obligatoires qu'on lui imposa sans consultation. Il s'agissait de briser son orgueil et de mettre à l'épreuve sa soumission. Dans le couvent de Madeleine (pardon, de sœur Marie-Raymonde), il n'en allait pas autrement ; les Petites sœurs des Pauvres ne restaient jamais dans leur ville d'origine, où elles auraient pu garder des liens avec « le monde », mais étaient autoritairement déplacées à travers les continents.

Dans la secte Ananda, Dominique Lameere décrit les chambres dépouillées, neutres, sans touche personnelle, comme faisant partie

du détachement imposé aux membres pour abandonner leur personnalité antérieure. Aucun objet personnel ne peut traîner. Tout doit être rangé comme à l'armée et on fait liquider aux membres la plupart de leurs effets personnels. Elle ignorait sans doute que les cellules des moniales n'avaient rien non plus de très « cosy ». La règle de saint Benoît prévoit des inspections régulières des paillasses des moines pour vérifier qu'ils n'y cachent aucun effet personnel ! Je doute en tout cas que Lucie ait pu accrocher sur les murs de sa cellule la photo de Jean, à la moustache si séduisante, ou celle de Luis Mariano, s'il était son chanteur préféré... .

La secte, comme la communauté charismatique, le couvent, la prison, l'hôpital, la caserne, le pensionnat (et peut-être aussi certains partis ou entreprises lorsqu'il s'agit de Disney ou Mac Do !) est l'une des institutions totalitaires qui prend, marque, change de nom ou immatricule, imprime dans un moule et déguise pour donner l'impression d'uniformité des corps et des esprits. Elle ôte par essence sa personnalité à l'individu, qui n'a d'intérêt et de dignité qu'en tant que membre du groupe. Ses règles expliquent tout et on ne peut en sortir. La mettre en doute, c'est déjà s'en exclure.

Mourir pour des idées

Divers suicides collectifs ont fait la une de notre presse et sont régulièrement évoqués pour démontrer que les « sectes » sont une nuisance. Il y a quasiment vingt ans, Jim Jones et près d'un millier de ceux qui l'avaient suivi dans la jungle amazonienne périssaient en une cérémonie d'autodestruction. En mars 1997, un suicide collectif spectaculaire embarquait les membres des *Portes du Ciel* de la Californie vers un monde meilleur, grâce à un ovni passant dans le sillage d'une comète !

Entre ces deux dates, le siège de Waco au Texas, en 1993, se soldant par 80 morts, a également été présenté comme un suicide (mais le rôle de la police n'y est pas clair) et, surtout, l'Ordre du Temple Solaire (OTS) a mobilisé l'attention avec non moins de quatre suicides collectifs en 1994 (Suisse romande et Québec), 1995 (Vercors) et 1997 (Québec). Dans ce dernier cas, trois adolescents de 13, 14 et 16 ans avaient choisi de ne pas mourir et sont donc des témoins privilégiés de ce processus d'autodestruction. Pour les autres « transferts » le livre très bien documenté de Jean-François Mayer¹² nous explique l'environnement psychologique et religieux du groupe OTS menant à ce départ collectif.

Les membres de l'OTS voulaient délivrer « l'homme intérieur des liens du monde, pour qu'il retourne à son royaume natal, celui de la lumière »¹³. Ils affirmaient ne pas être de ce monde et voulaient être sauvés d'une catastrophe imminente et aller porter le germe de la vie sur une autre planète. Ils espéraient qu'une soucoupe volante vienne les chercher et les emmène tous ensemble vers Jupiter (ou Sirius ?). C'est en vue de ce transfert exceptionnel que les membres devaient être prêts 24 heures sur 24 au départ, afin de ne pas le rater...

Jusque-là, rien ne m'étonne. Cette théorie est bien sûr curieuse pour la rationaliste que je suis, mais je suis habituée depuis longtemps à écouter sans ironiser des tas de croyances au moins aussi aberrantes : les uns attendent que les corps sortent des tombes et ressuscitent, les autres attendent depuis plusieurs milliers d'années un messie qui tarde, et les troisièmes assurent que la fin du monde est imminente et verra les 144 000 élus régner avec Jésus à Jérusalem...

Dans ce contexte, les théories de Jo Di Mambro n'avaient rien d'exceptionnel. Elles parlaient de « voyage », mais une récente nécro-

logie dans *La Libre Belgique* n'annonçait-elle pas : *De l'autre côté de la rive des bras vers toi se tendent...* ? Ses compagnons se croyaient les « élus » (d'autres le croient aussi !), de nobles voyageurs venus d'ailleurs et investis d'une mission cosmique. Ils s'attribuaient des destins hors du commun (d'autres aussi !), supposés se dérouler à travers les siècles. Déçus car peu écoutés du grand public, surveillés par la police, ils vont développer une vraie paranoïa, une psychose du rejet par tous, un délire de persécution qui va précipiter leur volonté de quitter un monde perçu comme injuste et donc accélérer leurs préparatifs de départ. La description de leur « passage » d'un monde à l'autre n'était pas sans rappeler des refrains connus : après le passage ils auraient un *corps de gloire* et n'auraient plus besoin de manger pour vivre. Ils devraient *passer la porte étroite*, mais un temps leur était imparti pour se purifier. Ils devaient se libérer des problèmes terrestres pour être purs et libres...

Jean-François Mayer, qui a cotoyé de près les membres de l'Ordre du Temple Solaire, estime qu'ils ont collectivement et froidement planifié leur mort durant de longs mois et coupé progressivement leurs liens avec le monde extérieur. Leur autodestruction n'est pas à expliquer seulement par la dérive mentale d'un mythomane. Elle a été programmée comme un départ spectaculaire devant laisser des traces pour devenir un des mythes de l'avenir. Dans leur logique, ils n'étaient pas des humains mais des dieux (d'autres le croient bien pour Jésus de Nazareth...) qui se sont sacrifiés pour l'immortalité de leur idéal. *Nous ne sommes qu'une poignée à être éveillés*, proclamaient-ils.

Leur orgueilleux délire collectif les a acheminés implacablement vers le destin qu'ils s'étaient construits en une funèbre chorégraphie, minutieusement organisée. Ils croyaient que ceux qui acceptaient ce transfert interplanétaire, sans scaphandre ni fusée, seraient *transportés dans un lieu merveilleux, plus beau que toutes les splendeurs de la Terre*. En somme, ils sont allés jusqu'à sacrifier leur vie pour leur idéal, et Jean-François Mayer considère qu'ils n'ont pas été forcés de le faire. *Sans exclure que l'une ou l'autre victime ait pu ne pas être consentante ou ait voulu reculer au dernier moment, tout pourrait fort bien s'expliquer sans intervention de tiers*¹⁴. Ceux qui n'avaient pas été du premier « transit » en étaient très déçus. *Ceux qui étaient partis s'étaient sacrifiés pour sauver la conscience de la planète et préparer le terrain pour d'autres*¹⁵.

Vouloir réduire l'affaire OTS à une gigantesque escroquerie est caricatural. Jo Di Mambro croyait à sa mission et y a sans doute cru jusqu'à la mort. Les adeptes étaient manifestement sincères et ont imaginé s'engager dans une démarche totalement exigeante dans le cadre d'une expérience spirituelle qui les avait jusque-là comblés.

La société civile a-t-elle à intervenir face à un tel comportement s'il est le fait d'adultes majeurs et consentants ? On a lu dans la presse qu'il y avait d'autres « menaces » de suicides collectifs (la mode semble en effet lancée) et que les services de police avaient pour mission d'empêcher le renouvellement de tels drames. Au-delà de la boutade selon laquelle on peut douter que l'humanité perde en la personne de ces suicidés de nombreux prix Nobel potentiels, je me demande surtout au nom de quoi nous pouvons leur interdire d'accéder à ce qu'ils croient être leur Nirvana.

Le suicide n'est pas un délit dans notre pays et il est étrange, sinon suspect, que la police tienne tant à maintenir en vie contre leur gré, les membres de l'OTS. Ou alors le battage publicitaire autour des suicides de l'OTS aurait plutôt une fin de propagande pour bien marquer la différence entre les sectes – mortifères – et les religions sources de vie. À ce propos, je ne peux pas m'empêcher de penser que, pour les premiers martyrs chrétiens, on a pu parler d'une attirance pour la mort qui était une forme fort comparable de ce *mourir pour des idées* tant méprisé quand il est pratiqué par l'Ordre du Temple Solaire. Que les charismatiques de la « Parole de Dieu » jurent au terme d'un enseignement de quarante leçons : *Nous sommes prêts à servir jusqu'à ce que le Seigneur nous indique que la bataille est gagnée* ou encore : *Nous sommes prêts à tout sacrifier, même jusqu'à la mort si le Seigneur nous honore d'un appel à mourir pour lui et pour nos frères*, n'est-ce pas une autre forme du *mourir pour des idées* ? Qu'on retrouve par ailleurs aussi dans le Jihad islamique ou les Croisades ?

Quant à la forme vraiment suicidaire et même meurtrière, elle est évidente à Massada. Massada est un éperon rocheux au-dessus de la Mer Morte, où votre guide israélien vous racontera avec émotion le suicide collectif des Juifs zélotes qui s'y étaient retirés pour ne pas devenir Romains et païens. À l'arrivée des Romains, ils préférèrent se suicider ; ou plutôt, une douzaine d'hommes « suicida » l'ensemble des retranchés qui comptait aussi bon nombre d'enfants et de femmes. Celles-ci n'étaient manifestement pas toutes volontaires au

suicide car l'historien juif latinisé Flavius Josèphe tenait son récit sur Massada de deux femmes qui s'étaient enfuies avec leurs enfants et avaient ainsi pu échapper au massacre, préférant, elles, être païennes plutôt que mortes ! Ce massacre est cependant présenté en Israël comme un exemple magnifique de fidélité absolue à la foi. C'est à Massada que de 1956 à 1989 les officiers de l'armée israélienne ont prêté serment. Et, depuis 1965, le site a accueilli plus de huit millions de touristes admiratifs.

Ces présentations si fondamentalement différentes de deux événements très semblables me poussent à croire que *mourir pour des idées* nous semble très beau si c'est pour nos idées et totalement répréhensible si c'est pour des idées que nous ne partageons pas¹⁶.

Le culte des chefs

La presse s'est gaussée lors du « transfert » des membres de l'Ordre du Temple Solaire¹⁷ de la « crédulité » des « pseudo-templiers » (mais qui sont les « vrais » templiers, et selon quels critères ?) qui, au bout de leur « prétendu » chemin initiatique (même question : comment reconnaît-on le(s) vrai(s) chemin(s) initiatique(s) ?), sont tombés dans le « piège » de Jouret, Di Mambro et leurs « complices ». Elle a dénoncé leur « insondable et fatale bêtise », leur obéissance absolue à leurs chefs, hiérarchisés selon la couleur de leurs capes et « colifichets », et tenus en tant qu'élus à des règles légères alors que pour les membres ordinaires, les règles de vie de l'OTS étaient austères.

Au-delà de l'insupportable choix des mots utilisés (imagine-t-on pour une des grandes religions parler de pseudo, prétendu, complices, insondable et fatale bêtise, colifichets,... ?), il est principalement reproché à l'OTS d'avoir exigé l'obéissance des membres aux chefs et d'avoir hiérarchisé ceux-ci. Or, ces deux traits se retrouvent au cœur d'un grand nombre de mouvements et communautés religieuses, liés à la religion catholique. La règle de saint Benoît précise que le « *supérieur* » (mot en lui-même explicite) *tient dans le monastère la place du Christ* et y réalise la volonté de Dieu, et qu'il faut *obéir en toutes choses aux ordres de l'abbé. Ceux qui sont occupés à des tâches plus importantes sont exemptés du service de la cuisine...*

Dans les couvents de Lucie, Madeleine et Mathilde, il me semble me souvenir que la discipline était extrêmement stricte et l'obéissance totalement rigide. Chez les sœurs de l'Assomption jusque 1965, il y avait d'une part les sœurs converses (ou coadjutrices) et d'autre part les sœurs de chœur. Comme dans la plupart des ordres, les premières venaient de milieux sociaux modestes et accomplissaient les basses besognes, tandis que les sœurs de chœur se livraient à la prière, à la méditation ou à des besognes nobles (broder des ornements liturgiques, confectionner les hosties,...). Elles reproduisaient ainsi la ségrégation sociale de la société qu'elles prétendaient fuir. Même dans un ordre comme les Petites sœurs des Pauvres, les chances de « promotion » étaient diverses selon l'extraction sociale. Ainsi, Madeleine (alias sœur Marie-Raymonde), instruite et de bonne famille, devint-elle « visiteuse », c'est-à-dire une sorte d'inspectrice se déplaçant de

couvent en couvent pour vérifier leur tenue. Elle était, de par cette fonction, crainte et respectée. La hiérarchisation était fortement pyramidale : les supérieures locales (chez les Petites sœurs des Pauvres, on disait « la Bonne Mère ») étaient coiffées de supérieures principales et d'une supérieure générale, comme dans toute administration, fut-elle religieuse. Et bien évidemment, ce n'étaient pas les supérieures qui encaustiquaient les parquets... Or, cette hiérarchie, efficace sinon très fraternelle, est reprochée violemment aux dites « sectes ».

Le principal grief adressé, par exemple aux communautés charismatiques, concerne le règne despotique de certains « Bergers ». Ces communautés sont censées vivre avec leurs responsables dans un rapport de « soumission fraternelle », mais le mot « fraternel » est souvent mis entre parenthèses. La soumission est la valeur communautaire la plus proclamée, signe essentiel de la conversion, et oblige toujours à dire oui. Si le dialogue est inexistant ou s'il n'y a que des simulacres de consultation, toute prise de parole contradictoire apparaît comme une insoumission. Il est impossible de s'exprimer librement. De nombreux « repentis » charismatiques ont relevé l'arbitraire qui présidait à toute décision du Berger. Il fallait demander une autorisation pour le moindre achat, la moindre visite, et l'exercice de l'autorité dérive évidemment vers diverses perversions. Le Berger décide de tout : il dessine le costume des sœurs, choisit celui des mariés contre leur gré. Il se donne à lui-même de nouveaux noms, s'instituant ainsi à la fois comme père et fils. Si on n'adhère pas à ses suggestions, on est soupçonné de manque de confiance, d'indocilité, d'insoumission à l'action de l'Esprit. Car si la soumission est une vertu majeure, la désobéissance est évidemment un péché capital.

On obéit donc. En principe parce qu'on aime. En réalité par peur d'apparaître suspect, de se singulariser, de se marginaliser, voire de déclencher un processus de rupture avec la communauté. Car les Anciens mettent des costumes et vont prier tandis que les autres pèlent les patates, et le Berger médite tandis que les autres triment, mais c'est normal car l'humilité est à sens unique. Le don de Dieu agit via le Berger, qui connaît l'ordonnement à venir. Il est le garant infallible du « don » qui lui a été fait par Dieu, comme Pierre et ses successeurs l'ont été à la suite du Christ. Le Berger du « Monde nouveau », père fondateur aussi génial qu'intouchable, est guidé par

l'Esprit. Après une épreuve, il peut vous admettre comme « membre du Corps », ou – mieux encore – comme fils ou fille du Berger ou de la Bergère. Dans le groupe « La Parole de Dieu », les postulants jurent : *Nous serons loyaux envers nos chefs, sachant qu'ils se sont engagés à défendre nos familles et nos maisons, et à subvenir à tous nos besoins. Nous servirons là où ils nous enverront et de la manière qu'ils nous indiqueront.*

À la Sainte-Croix, le charismatique s'engage à l'obéissance, au renoncement à toute volonté propre et à l'indépendance *inspirées par Satan*, ainsi qu'à lui-même... Quant à la règle de l'Œuvre – ardemment défendue par l'abbé Ries du diocèse de Namur, professeur émérite à l'UCL –, elle s'appuie sur trois piliers : *ni raisonner, ni discuter, ni critiquer*. Cette obéissance aveugle à Dieu et aux responsables est justifiée parce que l'obéissance rend plus disponible à Dieu. Et un Berger répond à la question : *Est-ce que tu peux te tromper ?* par *Non, car je suis oint...*

Je ne suis guère étonnée par ces propos, ni par l'importance de la soumission et de la limitation totale de la contestation dans ces communautés qui se veulent des retours au christianisme des origines. Pour moi, elles en sont effectivement proches lorsqu'on se souvient que l'un des dix commandements prêche l'obéissance (aux parents et supérieurs, disait mon catéchisme) et que les épîtres de saint Paul ont effectivement élevé la soumission en vertu majeure et la désobéissance en péché capital. Le pape lui-même s'est autoproclamé infallible en 1870¹⁸ et ne tolère aucune remise en cause de ses points de vue. Il exige une allégeance inconditionnelle, est l'objet d'un culte ardent de sa personnalité et ne reconnaît pas, de fait, de contre-pouvoir ni de liberté critique.

Quant à la règle de saint Benoît, qui est à l'origine de toute la vie monastique de l'Europe occidentale, elle précise clairement les châtiments à infliger aux moines indociles, manquant d'humilité, orgueilleux, rebelles qui tardent à obéir à l'abbé ou le font en murmurant, même seulement mentalement. Des châtiments corporels (flagellation et jeûnes prolongés pour les enfants) et la mise à l'écart sont prévus, précédant l'exclusion *de peur qu'une seule brebis malade ne contamine tout le troupeau*. Peut-on reprocher dès lors aux charismatiques de s'en être directement inspirés ?¹⁹

Avoir « affaire » à la justice

Un des arguments souvent avancés pour discréditer les « sectes » est qu'elles ont souvent maille à partir avec la justice. Mais à ce propos, il faut évaluer la manière dont leurs démêlés – par rapport à ceux des autres religions – trouvent place dans les médias.

Ainsi, le suicide de l'OTS en automne 1994 fait la une pendant plusieurs jours (et la secte est alors présentée comme une menace par ses activités belges), et une perquisition chez un « sataniste » hennuyer occupera en décembre 1996 le même espace. Ce qui ne fera pas du tout la une, par contre, c'est que des mois plus tard, les documents administratifs de l'OTS (première mention dans *Le Soir* du 27 décembre 1996) montreront qu'en fait il n'y avait jamais eu que 6 (six !) adeptes en Belgique et qu'au moment du suicide 5 (cinq !) avaient déjà démissionné. Un calcul élémentaire ($6-5=1$!) nous prouve donc que la une a été tenue pendant plusieurs jours sous prétexte que l'information nous touchait directement mais qu'en fait elle ne concernait qu'une seule personne dans notre pays !

De même, il s'avère actuellement, près d'un an après la perquisition chez le « sataniste » hennuyer, qu'aucune prévention n'a encore été retenue contre lui et que – logiquement, selon notre système – il doit donc toujours être considéré comme innocent. Mais le battage médiatique organisé autour de ce qui était présenté comme une horrible perversion lui avait entre-temps gravement nuï, nous y reviendrons.

Les « Enfants de Dieu » constituent un autre exemple, où la presse a toujours mis en exergue les poursuites judiciaires entamées contre eux, mais pas du tout les non-lieux qui les ont dans presque tous les cas suivis. Ils étaient – par exemple – totalement étrangers aux homicides qu'on leur attribuait en 1976 comme des meurtres rituels.

Je ne veux nullement insinuer que tous ces groupes sont blancs comme neige, mais ils sont l'objet d'une constante surveillance policière et leurs comportements sont donc rapidement criminalisés. On y a relevé fréquemment divers délits, mais il s'agissait plus souvent de fraude fiscale, de port de faux nom (hé oui, un gourou qui s'appelle Jules Vandeperenboom est facilement tenté de se faire appeler d'une

manière plus exotique !) ou de minables escroqueries que de trafic international d'armes, d'espionnage ou de meurtres d'enfants. Leur position en marge de la société les prédispose d'ailleurs à des infractions. Les membres de l'Ordre du Temple Solaire s'estimaient tellement supérieurs à ce monde (souvenez-vous : ils sont des dieux, pas des humains...) que l'idée d'être soumis aux lois communes leur paraissait inacceptable persécution.

Dans le même ordre d'idée, une charismatique repentie analyse son passé en ces termes : *Je découvris que nous avions fait fonctionner une machine à croire, à faire croire. Une machine totalitaire où nous aurions pu accomplir sans sourciller des choses monstrueuses [...]. Parce que fondant notre vie en Dieu, nous nous croyions au-dessus des lois qui régissent les comportements humains et les phénomènes de groupe.*²⁰

Ainsi, sans doute, M^{gr} Marcinkus pensait agir pour la plus grande gloire de l'Église et a été surpris de devoir rendre des comptes sur ses dérapages financiers à la justice des hommes. Les prêtres pédophiles estimaient aussi sans doute que leurs agissements ne dépasseraient jamais l'enceinte de la paroisse ou du collège. Démasqués et traînés en justice, leurs délits n'ont que tout récemment, avec l'affaire du curé violeur de Saint-Gilles, fait la une de nos journaux. En dehors de cette exception, c'est dans la page des faits divers du *Soir* (25 mai 1997) qu'on trouve un entrefilet de 13 lignes sur une colonne, reprenant un communiqué Belga, qui annonce la condamnation à cinq ans de prison (dont deux avec sursis) du vicaire pédophile de Lokeren qui, pendant 10 ans, avait abusé des mineurs d'âge placés dans le home d'accueil dont il était le président. Le curé de Kinkempois a, lui, été traité avec une clémence particulière puisqu'il n'a pas été condamné à la détention, mais à une retraite dans un couvent !

Le parallèle avec la manière dont sont traités les démêlés judiciaires des sectes est parlant. Pour les sectes, une accusation vaut preuve et est hautement mise en relief par les médias. S'il s'agit d'un ministre d'un culte reconnu, la plus grande discrétion, le plus long-temps possible, est toujours de rigueur.

Vie « saine » et vie « malsaine »

À en croire l'image entretenue dans le public, un autre trait distinctif des « sectes » par rapport aux religions serait que les premières entraîneraient à vivre une vie « malsaine », au contraire des secondes. Par « malsaine », on peut tour à tour et selon les cas entendre une vie sexuelle trop ou pas assez réglementée, un régime alimentaire « anormal », des vêtements étranges, des rites et un décorum incompréhensibles, ou encore – comme le précise le rapport Guyard – une discipline très rigoureuse qui affaiblit l'individu et réduit son esprit critique *en l'astreignant à des actes ou des prières répétitifs, afin d'obtenir sa complète obéissance*, contribuant ainsi à sa « déstabilisation mentale ». Nous allons voir systématiquement pour chacun de ces points qu'on les retrouve en réalité tout autant dans les « grandes » religions.

On reproche donc d'abord aux sectes de trop réglementer la vie sexuelle de leurs fidèles (les mariages de Moon, l'abstinence totale des *Portes du Ciel*) ou, au contraire, de leur laisser une trop grande licence. Nous avons vu que dans le domaine du contrôle de la vie sexuelle, les grandes religions – et particulièrement la religion catholique sous ses formes monastiques – ont inauguré une répression sans pareil, ouvrant la porte à toutes les pathologies. Mais il est faux d'imaginer à l'inverse que la luxure est le quotidien des dites sectes. Pour avoir pendant des années étudié la vie des « sectes » à Bruxelles, je peux assurer que dans la plupart d'entre elles règne plutôt en ce domaine un conformisme ennuyeux.

Si vous imaginez faire des échanges de partenaires ou passer des nuits de folles innovations érotiques, je vous déconseille formellement de fréquenter l'Armée du Salut ou les Témoins de Jéhovah. Les dames de l'Armée du Salut – qui se désignent par ailleurs selon des grades militaires et portent l'uniforme – seraient atterrées que vous les imaginiez comme facteurs de débauche. Chez les Jéhovah aussi, la morne vertu est tristement de mise, et ce n'est pas chez les Mormons que la « bagatelle » est valorisée. On y passe ses soirées en famille (nombreuse !) à lire des ouvrages édifiants et à faire des découpages éducatifs pour les plus jeunes enfants, ou alors, on fréquente la chorale.

Les États américains qui comportent un fort pourcentage de Mormons (Utah,...) sont d'ailleurs ceux qui présentent le plus large contingent de jeunes gens aptes au service militaire. Il est vrai qu'ils ne fréquentent pas les dancings, ne fument pas, ne boivent pas et ont pris l'habitude pour tout divertissement de faire des rondes au jardin avec leurs frères et sœurs !

Quant aux « Enfants de Dieu » qui, juste après 1968, auraient poussé de charmantes jeunes filles à la prostitution sacrée pour amener au groupe de vieux messieurs riches et puissants sur lesquels exercer un chantage, au risque de vous décevoir, je dois vous annoncer qu'ils ont beaucoup vieilli et se sont beaucoup assagis. Le puritanisme est même davantage en vogue aujourd'hui dans la plupart des sectes que ne l'était le « *Peace and Love* » autrefois. Bien sûr, on trouvera encore l'un ou l'autre groupe de défoulement thérapeutique pas trop regardant sur la morale conjugale, ou de classiques attirances et adultères par-ci, par là. Mais selon mon expérience des 90 groupes que nous avons suivis, on n'en trouve pas davantage sans doute que dans n'importe quelle paroisse ou section du parti socialiste ! Quant à la drogue, elle circule encore dans quelques cercles, notamment orientalisants, mais pas davantage, encore une fois, que dans les soirées d'étudiants ou les collèges de province.

La nourriture consommée dans lesdites sectes est aussi l'objet de fréquentes affabulations. On n'est pas loin de croire – et de colporter – que le sang frais d'enfants blancs forme leur ordinaire...

Bien sûr, plus sérieusement, Roger Ikor nous a fait réfléchir sur les folies des régimes (naturistes, végétariens, macrobiotiques, énergisants ou autres) dont son fils fut la victime, jusqu'à en mourir. J'ai personnellement fréquenté des groupes religieux végétariens, d'autres où l'on ne mangeait que des crudités, mais surtout beaucoup de communautés où le brouet quotidien était tout simplement sans charme. Mais dois-je rappeler les règles alimentaires contraignantes du carême et du ramadan, les jeûnes et abstinences de viande des ordres religieux, l'absence de petit déjeuner chez les bénédictins ? Ce mépris de la diététique ne peut logiquement nous paraître affreux chez les uns et admirable chez les autres, mais participe plutôt à un mépris général de la vie terrestre chez ceux qui croient à la supériorité de la vie spirituelle.

Que les dévots de Krishna s'abstiennent de viande, de poisson et d'œufs me semble donc aussi absurde ou aussi tolérable que les

musulmans refusant pendant le Ramadan la moindre nourriture jusqu'au coucher du soleil qui leur permettra de s'empiffrer, que les Juifs empêchés de mettre du lait dans leur café s'ils ont mangé précédemment de la viande, que l'interdiction faite aux bénédictins de manger la chair des quadrupèdes ou que le carême de mon enfance.

C'était le moment d'infliger au corps des privations de nourriture, de boisson et de sommeil. De mortifier son esprit en s'abstenant de bavardages ou de plaisanteries.

Le mercredi des Cendres, nous recevions un carnet à colorier. Si au bout de chaque journée nous avons respecté les mortifications prévues (souvent il s'agissait de s'abstenir de nourritures sucrées, ce qui tout compte fait m'a empêchée d'être obèse et m'a évité la plaque dentaire), nous pouvions colorier la petite fleur qui décorait ce jour du calendrier de Carême...

L'étrangeté des vêtements desdites sectes n'a évidemment rien de rationnel. Mais existe-t-il un vêtement « normal » et un autre anormal par essence ? Ce qui apparaît comme étrange dans un lieu et à une époque donnés peut être banal ailleurs, à un autre moment, la mode nous en donne des exemples constants. Ainsi, faut-il rire de la robe safran plus que de la soutane, de la queue de cheval des Krishnas plus que de la tonsure, ou du manteau de croisé du Templier qui ressemble pourtant tellement à une chasuble ? Le voile de la religieuse est-il charitable et celui de la musulmane ridicule, encombrant et fanatique ? Si nous avons – après des siècles de monopole catholique – fini par accepter la kippa du juif, le tablier du maçon, la barbe du hadj musulman, nous est-il impossible de réprimer notre hilarité devant toutes les autres fantaisies des fous de Dieu ou de la spiritualité ? Sans les jauger en termes d'authenticité et d'imposture, mais en les supportant toutes ou en s'esclaffant unanimement ?

Les rites et le décorum participent évidemment du même mécanisme. Vus de l'extérieur, ils sont, **tous**, sans exception, terriblement comiques. La seule attitude cohérente est donc soit de les supporter tous – pour autant qu'on ne nous oblige pas à y participer – soit de ricaner aussi franchement de la patène que le prêtre prétend vous faire embrasser lors d'un enterrement que de la crécelle du dévot de Krishna.

À propos de cette crécelle avec laquelle le Krishna se doit de répéter obsessionnellement – des milliers de fois par jour – l'invocation « *Hare Krishna* », on peut se demander si elle ne correspond pas à la

définition du rapport Guyard sur les sectes en France qui condamne l'affaiblissement de l'individu et la réduction de son esprit critique *en l'astreignant à des actes ou à des prières répétitives, afin d'obtenir sa complète obéissance.*

Peut-être les prières répétitives des dévots de Krishna ont-elles en effet cette fonction abêtissante. Mais que penser alors du chapelet dont Jean-Paul II rappela²¹ qu'il est *simple et sage*, qu'il est la *prière typique de la famille chrétienne* et que *l'insistance dans la répétition des prières est la prise de conscience de notre humaine indigence.*

Au nom de quel principe arracherions-nous aux dévots de Krishnas leur crécelle et pas leur chapelet aux vieilles dames ?

Lucie, Madeleine et Mathilde étaient des inconditionnelles du rosaire. Ma propre grand-mère maternelle aussi. Je crois me souvenir que sur chaque grain elle répétait inlassablement *Cœur Sacré de Jésus, Ayez pitié de nous.* Cela n'a pas dû développer beaucoup son esprit critique, mais je crois que cette pratique – comme celle du dévot de Krishna – est supportable par la société civile parce qu'elle ne suffit pas à la mettre fondamentalement en danger.

Entrer est plus facile que sortir

Ce qui semble évident pour n'importe quel groupe humain sème l'étonnement lorsqu'il s'agit d'une secte : il est plus facile d'y entrer que d'en sortir. Si j'entre dans un parti, un syndicat ou un club de golf, mon adhésion – et ma cotisation – est reçue avec joie. Un membre de plus est toujours un événement positif : plus nombreux nous sommes, moins je doute du bien-fondé de notre groupe. Mais que je décide de quitter l'une de ces structures et il est probable que ma démission doive être justifiée. Plus le groupe a une cohésion forte et plus ce départ sera mal perçu.

Les groupes religieux ne font pas exception à cette règle. L'entrée dans une communauté religieuse est soit le résultat d'un long et patient endoctrinement, soit la conséquence d'une brutale conversion.

Dans le premier cas, le rôle de l'enseignement est souvent essentiel car il agit avec douceur sur le long terme. Le rapport Vivien sur les sectes en France concluait (p. 118) : *Un certain nombre d'écoles ouvertes par plusieurs sectes posent de graves problèmes quant à l'avenir moral et intellectuel des enfants qui y sont inscrits dans la mesure où ceux-ci ont la particularité de n'être pas eux-mêmes adeptes d'une secte, mais d'en faire partie dès l'adhésion de leurs parents.* Cette juste constatation n'est-elle pas applicable également à toutes les options religieuses et philosophiques ? Et lorsque le rapport Vivien propose la suppression de telles structures scolaires *dans la mesure où elles choisissent d'enfermer les élèves dans un milieu univoque, sans aucune ouverture vers le pluralisme métaphysique, philosophique ou religieux,* la proposition ne doit-elle pas s'étendre aux collèges catholiques qui se vantent d'être des pépinières de vocations, aux écoles talmudiques d'Anvers ou à l'école musulmane attenante à la grande mosquée, sans oublier les petits moineillons bouddhistes prononçant leurs vœux de novices à 7 ans ? Selon le Dalai-lama, en général entouré chez nous d'une aura de sympathie : *En s'engageant très jeune, l'enfant s'imprègne plus vite des valeurs bouddhistes.* (Interview dans le *Nouvel Observateur*).

Ces diverses institutions se vouent en tout cas à isoler des autres influences des enfants qui n'ont pas personnellement choisi d'entrer

là, au contraire de leurs parents, et elles se vouent patiemment à leur endoctrinement.

Dans le village où j'habite, près de Louvain, il n'y a guère, les religieuses allaient de ferme en ferme proposer aux agriculteurs de leur confier leurs filles pour qu'elles les éduquent au couvent *sans engagement*. Mais évidemment, dans un bon nombre de cas, ces adolescentes prenaient goût à la vie qui leur était proposée. Elles étaient séduites – comme l'avaient été Lucie, Madeleine et Mathilde, élevées dans des écoles tenues par des religieuses – par l'image d'amour, de partage et de communion qui leur était proposée, par la beauté et le calme des bâtiments, la recherche esthétique des chants et des vêtements, l'image édifiante et harmonieuse qui s'en dégagait, havre de paix sans violence ni crise, présage du paradis, préfiguration d'un monde nouveau et du parfait Royaume de Dieu. Cet espace, situé en dehors des préoccupations vulgaires, saisissait les postulantes par l'atmosphère recueillie émanant de lui, par l'âme particulière d'innocence mettant hors de la condition humaine. Elles étaient alors sur le chemin de la vocation mais ne découvrirait que bien plus tard l'envers du décor...

Outre ces persuasions patientes, un autre moyen de faire entrer quelqu'un dans une communauté religieuse peut être la conversion brutale. Historiquement, nous l'avons vu plus haut, le phénomène est relaté depuis longtemps : saint Paul se convertit suite à un « flash » sur le chemin de Damas, comme Constantin sur le Pont Milvius. Aujourd'hui, la « conversion » a plutôt lieu à la suite d'un week-end de recrutement. Elle est généralement relatée en termes d'émerveillement, de révélation, de libération soudaine. Ainsi des charismatiques repentis ont-ils témoigné du fait qu'un week-end bien ficelé avec des musiques et des jeux scéniques, dramatiques et situés au bon moment, pouvait se révéler très performant : avec au moins 95 % de « conversions »²² ; et l'Œuvre de Julia Verhaegen recrutait aussi par son accueil chaleureux et ses cérémonies parfaites...

On atterrit à l'un de ces week-ends conseillé par une carmélite²³, ou parce qu'on a reçu une publication du groupe et son adresse lors d'une action de prosélytisme appelée « mission » ou « évangélisation ». Les personnes qui arrivent là, parfois en état de désarroi psychologique, sont *accueillies dans un lieu chaleureux, fusionnel, démonstrativement priant, où les participants ont l'air heureux, sont souriants et désireux de témoigner devant tous des merveilles que Dieu fait pour eux*²⁴.

Le miracle de la conversion n'est dès lors plus très loin. Dans tous les groupes religieux, il sera décrit comme une sorte de « coup de foudre », réveillant des émotions très profondes. Une force irrésistible se manifeste. On ne choisit pas la conversion, elle s'impose à vous et vous envahit, il est impossible d'y résister, de louvoyer, de revenir en arrière. Chez les charismatiques, cette *effusion de l'esprit* se manifeste par des *effluves d'eau vive surgissant du profond de l'être*, des larmes de joie et de repentance, une urgence irrésistible de se voir imposer les mains. Un converti décrit sa *conversion éclair* en ces termes : *Ma bouche se remplit d'amertume, la douleur comprimait mon cœur ; je fus convaincu de péché, et particulièrement d'orgueil intellectuel et spirituel et aussitôt éclatai en sanglots, meurtri d'avoir offensé Dieu*²⁵.

Tous les récits de conversions radicales, qu'il s'agisse d'un groupe religieux ou d'un autre, convergent à nous décrire ces mêmes émotions : en un instant, une dynamisation, l'envahissement du corps par une lumière vive, une transfiguration.

Moi-même, pauvre athée qui n'ai jamais connu de coups de foudre que bien terrestres, ces descriptions qui présentent généralement un schéma simpliste (l'avant étant dramatiquement noir et l'après merveilleusement lumineux) me rendent perplexe et sceptique. Il me semble que l'exubérance collective doit souvent y avoir une grande part, mais le cas de saint Paul ne semble pas s'inscrire dans ce cadre. Incroyante, ayant depuis longtemps perdu Dieu de vue, je ne peux évidemment imaginer ce que serait le sentiment intense de sa présence. Je ne mets cependant pas en doute les divers témoignages de conversions. Ou bien je proclame que, de saint Paul aux « sectes » d'aujourd'hui, le monde est plein de menteurs qui inventent (ou s'inventent) des récits miraculeux dont ils sont le centre, à la seule fin de se rendre intéressants. C'est probablement en partie vrai, mais sans doute un peu court. Ou alors je constate qu'à travers les siècles et dans des religions très diverses, des gens ont affirmé avoir été touchés de manière brutale par une conviction. Cette expérience m'est étrangère, mais j'admets que, de bonne foi, saint Paul et Constantin, des fidèles du Guru Maharadji, de la scientologie, de Moon, du Renouveau charismatique ou du bouddhisme tibétain expliquent ainsi leur conversion en une session de formation, un week-end, une soirée ou un flash céleste...

Après être entré, si l'on veut sortir

L'entrée s'est généralement faite dans un éblouissement béat. L'envers du décor va se découvrir peu à peu : toute structure totalitaire exige la soumission et écrase toute aspiration à l'autonomie, nie les différences. Dans un premier temps cette soumission est allègrement acceptée parce qu'elle évite les risques du choix. Les membres acceptent les renoncements et exigences car ils en retirent une gratification narcissique. Mais il arrive que les fidèles découvrent que la splendide façade cache un monde esclavagiste. Ainsi, des ex-membres de l'Œuvre (mais on pourrait en dire autant d'ex-moon, scientologues ou autres) se sont-ils retrouvés en lambeaux, dépressifs, usés et incapables de se prendre en charge. C'est alors que pèse – comme l'a fait remarquer sœur Françoise Vandermeersch²⁶ –, le caractère irrévocable de l'engagement dans la vie religieuse. Les vœux sont perpétuels et sont une acceptation d'interdits qui peuvent ne peser qu'à la longue. Le renoncement à toute relation humaine privilégiée hors du couvent peut, par exemple, s'avérer très déséquilibrant.

À un certain moment, l'infantilisation, la dépersonnalisation, la soumission, l'absence de critique, l'espionnage réciproque, la séparation d'avec le milieu d'origine peuvent peser si lourd qu'ils déclenchent une réaction d'insoumission.

Le récalcitrant – comme l'a bien décrit Dominique Lameere pour Ananda – est alors menacé de sanctions physiques ou morales, dont la pire semble curieusement être le renvoi éventuel. Si un contestataire se révèle, les mécanismes d'exclusion se mettent implacablement en marche. Or l'adhésion a été si positivement ressentie que le fidèle est prêt à tout accepter plutôt que d'être exclu. Malgré l'inconfort de ce huis clos, cet « enfer tiède » est perçu comme préférable à l'inconnu qui règne à l'extérieur²⁷. Le lien affectif très fort noué avec le groupe est tel qu'il semble de toute façon préférable d'être dedans que dehors. Les ex-religieuses ont aussi décrit cette panique du retour au néant de la non-communauté, qu'un ex-charismatique décrit en ces termes : *M'extraire du Corps communautaire (vécu comme le Corps du Christ) eût été m'arracher de moi-même*. Malgré cette terreur d'être expulsé de ce qui a été présenté comme le paradis, l'insoumission peut exister et aboutit immanquablement à l'exclusion.

Des repentis du Renouveau charismatique ont décrit la violence peu commune de certaines exclusions : les menaces, les obstacles financiers et les chantages professionnels mis au départ de certains membres. Pratiques par ailleurs courantes dans tous les groupes religieux totalitaires. Mon vieux maître, Jean Hadot, lorsqu'il voulut sortir de l'Église – il était professeur au grand séminaire de Versailles, mais avait perdu la foi – a affronté les pires pressions morales et matérielles. Il découvrit en outre, à près de quarante ans, que ses diplômes prestigieux dans l'Église (Université pontificale) n'avaient aucune valeur légale, qu'il n'était pas assujéti à la sécurité sociale et que, pour avoir été prêtre, il était désormais impossible à reclasser socialement. Avant de poursuivre ses recherches à l'ULB, il avait dû accepter de faire tous les métiers, et notamment d'être nettoyeur de tapis et bûcheron.

Lâchés comme lui par la communauté où ils s'étaient totalement investis, tous les individus qui quittent un groupe religieux fermé ont en outre à assumer le poids insupportable du démerite et de la culpabilité.

Ma marraine, Thérèse, n'abordait pas volontiers l'épisode de son passage par le couvent. Bien qu'elle l'ait quitté avant de prononcer des vœux définitifs, elle gardait un sentiment de honte de ne pas y être restée, sentiment partagé par toute la famille. Pour ceux qui ont mis une immense espérance dans une communauté religieuse radicale, il est très difficile, lorsque le charme est rompu, de se consoler d'une si longue expérience d'aveuglement, parfois revue comme une tromperie...

Les exclus doivent affronter la réalité de la vie qu'ils avaient fuie, et ses angoisses, se réinsérer, surmonter lentement leur culpabilité. Il leur faut parfois des années et des thérapies appropriées pour sortir de leur désir d'aliénation. Unanimement, les repentis du Renouveau charismatique qui parlent de leur départ – ou plutôt selon eux de leur exclusion – en parlent en termes de « cicatrice », « fracture », « blessure », « séquelles », « échec ».

La rupture avec un idéal dans lequel on a beaucoup investi – qu'il soit religieux ou profane – est toujours difficile.

Publicité mensongère et exercice illégal de la médecine

L'une des accusations sérieusement prises en considération contre les « sectes » dans la commission parlementaire belge est liée à l'attitude de certaines d'entre elles vis-à-vis de la maladie. Je pense que, dans ce domaine, l'accusation est pour certaines « sectes » absolument fondée. En effet, certains groupes religieux sont farcis de charlatans qui profitent de la crédulité des fidèles pour leur faire croire – surtout dans des situations graves ou de maladies incurables – qu'ils détiennent une solution inédite qui assurera leur guérison.

Ainsi, il y a quelques années, une de mes étudiantes luxembourgeoises avait enquêté sur les pratiques médicales du groupe dit de « L'ange Albert ». À la suite d'une « révélation », une « vraie » médecin y avait entamé des traitements tout à fait farfelus. Elle faisait salle comble lors de ses veillées de prière et de guérison, et on se pressait à son cabinet où, malgré l'interdiction qui lui était faite d'encore exercer l'art de guérir, elle continuait à recevoir et à prescrire. Inspirée par le Christ et la Bible, elle « soignait » les cancers... à coup de jus de choucroute ou de cataplasmes à la levure de bière, et le groupe assurait avoir guéri un amaigrissement inquiétant (en l'occurrence chez une conseillère communale de la ville de Luxembourg)... par la prière²⁸.

Les cas de cette espèce ne sont pas rares. Dans le Dojo Mahikari, on prétend purifier les aliments de leurs vibrations « mauvaises, négatives et toxiques ». Ainsi, par une imposition des mains, la toxicité des conservateurs, colorants et additifs disparaît, grâce à la « lumière de Dieu » qui guérit...

La méditation transcendantale joint à la pratique de la médecine, une médecine « védique de méditation » dont l'efficacité est loin de faire l'unanimité.

De très nombreux groupes religieux interprètent la maladie comme une conséquence du péché, et prêchent donc la guérison dans la repentance. Inutiles donc, le laser ou la chimiothérapie, avanta-

geusement remplacés par le jeûne, la prière ou le pèlerinage. Ainsi, des médecins membres de la communauté charismatique du Chemin Neuf écrivaient à leurs patients : *Nous souhaitons davantage de pardon et moins de médicaments, le jeûne et la prière pouvant être plus efficaces que n'importe quel médicament.* Ils encourageaient leurs patients à prier et à *se laisser réconcilier par le Christ, Lui, le véritable médecin*²⁹.

Certes, personne ne nie aujourd'hui que certaines maladies (beaucoup de maladies peut-être) ont des origines psychosomatiques. Mais si cet appel à substituer à la médecine une imposition de mains a convaincu ne serait-ce qu'une personne d'abandonner son indispensable traitement à la cortisone ou à l'insuline, il doit être considéré comme coupablement criminel. Les exorcismes pratiqués dans les groupes charismatiques seraient inoffensifs (et feraient même sans doute du bien aux convaincus) s'il ne se **substituaient** à d'autres traitements, en une vision caricaturale de contestation de la culture moderne et de ses thérapies. On peut alors, à juste titre, leur reprocher de rater le diagnostic correct ou d'appliquer des procédés thérapeutiques sans fondement scientifique. Mais ces reproches peuvent aussi s'appliquer à de nombreuses médecines aussi « douces » qu'inefficaces, voire même nocives, et à des groupes charismatiques intouchables de par les appuis officiels qu'ils ont reçus (de la hiérarchie catholique, de la famille royale...) mais qui présentent les mêmes caractères nocifs pour la santé de leurs adeptes.

Car les mots d'ordre « Le Seigneur guérit ! Nous le croyons ! » et la constitution de groupes destinés à accueillir des demandes de prières de guérison se **substituent** fréquemment à un traitement médical. La guérison intérieure de l'âme est censée apporter la guérison du corps. Les malades qui soignent un cancer du sein par cataplasme **omettent** très généralement de poursuivre le fastidieux traitement chirurgical, chimique ou de radiothérapie qui permettrait de les sauver. C'est en cela que le charlatan, quelle que soit son appartenance religieuse, est coupable et doit être poursuivi sévèrement en fonction de lois (non-assistance à personne en danger, exercice illégal de la médecine,...) qui existent bel et bien dans notre pays et ne nécessitent pas une application spéciale « antisectes ».

S'il se contente d'un rôle **supplétif** par rapport à tous les traitements médicaux courants, le charlatan peut par contre être considéré comme apportant une aide psychologique au croyant. Ses pro-

messes de guérison ne relèvent alors tout au plus que d'une infraction très fréquente mais très peu poursuivie, qui est du domaine de la publicité mensongère. Mais si on le poursuivait pour promesses infondées de guérison, qui aurait par ailleurs le courage de poursuivre de ce même chef les organisateurs de pèlerinages à vertus curatives ou thérapeutiques qui – explicitement ou implicitement – depuis des siècles, laissent croire leurs pèlerins malades à une guérison qui, de l'avis même du bureau médical de Lourdes, par exemple, est loin d'être fréquente ?

Madeleine (alias sœur Marie-Raymonde), chez les Petites sœurs des Pauvres, invoquait régulièrement dans ses prières la fondatrice de l'ordre, Jeanne Jugan, proclamée depuis « bienheureuse », pour obtenir d'elle des « grâces ». La revue des Petites sœurs des Pauvres *Découverte* annonce chaque mois des miracles exaucés par la bienheureuse Jeanne Jugan : handicapés se mettant à marcher, grossesses miraculeusement menées à terme, côlons remis en état...

La candeur du lecteur, comme celle de Madeleine, n'est-elle pas abusée par ces promesses infondées de guérison ?

Intervenir dans la politique

En tant que vice-présidente du MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), lorsque je pense qu'une prochaine décision politique va influencer sur les causes que je défends (droits égaux pour les étrangers, accueil des réfugiés politiques,...) j'écris aux représentants politiques en leur exposant le point de vue de notre mouvement, je leur demande un entretien afin de défendre ce point de vue de vive voix, je leur fais valoir les conséquences que leur vote ou leur décision pourra avoir sur le vécu de ceux que j'estime devoir défendre. Cet ensemble de démarches s'appelle en politique d'un terme barbare : faire du lobbying. Ainsi, depuis des années, j'ai fait du lobbying, comme Mr. Jourdain faisait de la prose : sans le savoir ! Mais je ne suis pas seule à en faire. Les associations de défense des bébés phoques, les adversaires de la vivisection et de la corrida ainsi que les défenseurs des fœtus se livrent aux mêmes démarches pour tenter d'influencer en leur faveur les décisions des pouvoirs. Ce droit au lobbying est reconnu aujourd'hui comme une des facettes de la démocratie et permet à des groupes de pression de moindre poids que les « classiques » (patronat, cultes reconnus, syndicats,...) de faire connaître leur point de vue. Or ce droit d'influencer les décisions politiques serait reconnu à tous... sauf aux religions minoritaires, auxquelles il serait interdit d'approcher les milieux politiques, par exemple, lorsqu'une grave offensive se prépare contre elles. Un texte antisectes de l'échevine de Bruxelles Carine Vyghen – reprenant souvent textuellement le rapport Guyard pour la France – dénonce aussi l'*infiltration* par les sectes des pouvoirs publics.

On a trouvé inquiétant qu'aux élections de 1994, deux « sectes » (La Méditation transcendante et Le Mouvement) prétendent présenter des listes en Belgique, et le principal reproche fait à la Sokka Gakai est qu'au Japon elle a – très officiellement d'ailleurs – engendré un parti ! Or personne ne conteste ce droit aux catholiques de notre pays, d'Italie ou de Bavière, et nous sommes habitués à décrypter la politique iranienne, israélienne ou algérienne en termes de partis plus ou moins religieux. Mais ce qui est permis aux grandes religions

ne l'est pas aux petites. Ainsi, il est courant dans la littérature anti-sectes de voir dénoncé comme très inquiétant le contrôle que des « sectes » tentent de – ou réussissent à – prendre sur des médias. L'exemple le plus souvent cité étant celui de Moon par rapport à un grand journal de Washington.

Mais ne vient-il à personne l'idée de faire un parallèle avec le contrôle efficace qu'exerce le très réactionnaire évêque de Namur, M^{gr} Léonard, sur l'un des principaux groupes de presse de la Belgique francophone ? Ou de rappeler que les quotidiens *La Croix* et *L'Osservatore romano* sont bel et bien aussi contrôlés par un pouvoir religieux ? Là encore, nous acceptons une telle pratique de la part des grandes religions auxquelles nous sommes habitués, mais nous la refusons à de nouvelles venues.

L'Opus Dei utilise, au vu et au su de tous, ses contacts pour influencer dans un sens conservateur les décisions politiques, mais la presse bruxelloise a vivement reproché à Lode Van Outrive, parlementaire SP, de ne pas avoir repoussé avec suffisamment d'énergie des informateurs de la scientologie qui venaient lui transmettre des renseignements sur l'implication éventuelle d'Interpol dans l'affaire François³⁰.

Le bouddhisme tibétain, qui est l'objet d'un véritable engouement des médias et des vedettes³¹ et de la sympathie agissante de nombreux gouvernements occidentaux, est aussi quant à lui un autre exemple typique de collusion politico-religieuse. Son succès n'est-il pas évidemment lié à la personnalité du Dalaï-lama (qui se veut le souverain **politique** des Tibétains) ? Et son prestige n'est-il pas essentiellement celui d'une cause éminemment politique, à savoir la conquête (ou reconquête selon les points de vue) du Tibet aux dépens de la Chine ?

Un repentis des Fondations du Monde Nouveau, communauté charismatique, rappelle avoir rencontré pour son groupe le *roi Baudouin lui-même, en tout petit comité et en grand secret, pour « témoigner et prier »*³². Afin de rallier à la cause charismatique le futur pape, ce conspirateur du Saint-Esprit entreprit aussi une démarche auprès d'un cardinal italien « *papabile* » dont la sympathie aurait pu leur être utile en cas d'élection ; d'autres partisans du Renouveau charismatique rencontrèrent sans doute au même moment un certain cardinal polonais dont les sympathies allaient leur être davantage utiles...

Grandes manœuvres politico-religieuses on ne peut plus classiques, mais qui sont présentées lorsqu'elle sont le fait des petites religions alternatives comme étant les prémices du Grand Complot satanique.

À l'usage des milieux de gauche, le lobby antisectes ajoutera toujours une allusion faisant croire que ces influences politiques recherchées par les sectes vont dans un sens unanimement réactionnaire. Or, l'amalgame est ici franchement malhonnête. Que veut dire par exemple, dans la proposition de la Chambre du 6 mars 1996, la phrase selon laquelle *des publications internationales* (lesquelles sinon celles des mouvements anti-sectes ?) ont fait la preuve *d'incontestables accointances* [...] *avec des mouvements politiques douteux* ? Que veut dire ici « douteux » ? Quel parti serait ici visé sinon l'extrême droite ? Or, au risque de surprendre, j'avance fermement que si beaucoup de religions alternatives ont des positions très réactionnaires, toutes ne le sont pas, et qu'il n'y a d'ailleurs pas davantage de monolithisme politique dans les « sectes » que dans les « Églises ».

Comme il y a des catholiques de droite et de gauche, il y a aussi, par exemple beaucoup de charismatiques franchement réactionnaires pour qui la Renaissance a mis en route la mort de Dieu, pour qui le siècle des Lumières est entièrement négatif, et qui n'idéalisent que le Moyen Âge. Mais tous les charismatiques ne sont cependant pas réactionnaires, et dans la liste desdites « sectes », on trouve souvent répertoriés des quakers et anabaptistes, par exemple, qui, dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, entre Noirs et Blancs, ou dans la lutte contre la guerre du Vietnam, n'ont aucune leçon à recevoir de la gauche européenne.

Croyances « loufoques » et croyances « sérieuses »

Si l'on peut admettre facilement que les « sectes » ont des croyances irrationnelles, touchons-nous du doigt ici – enfin ! –, avec ce concept, une distinction appropriée entre « sectes » et « religions » ? Nous serions fameusement soulagés de trouver finalement un élément permettant de séparer bonnes et mauvaise religions, plus efficacement que par leurs pratiques qui, nous l'avons vu jusqu'ici, sont à mettre dans le même sac. Mais la recherche d'un élément différenciateur entre sectes et religion est, dans le domaine des croyances aussi, très aléatoire.

Certes, certaines croyances des « sectes » ont de quoi nous étonner. Ainsi Sahaja Yoga assure-t-il que le souffle divin nous est transmis sous forme d'énergie via notre fontanelle peu après notre naissance (bizarre ! bizarre !) et il se propose de nous régénérer d'un nouveau souffle vital qui nous ramènera à cet état réceptif de notre prime enfance et nous rendra paix intérieure et joie de vivre.

Les mormons croient que leur prophète, Joseph Smith, a reçu de l'ange Moroni des tablettes sacrées contenant les volontés de Dieu. Ces tablettes lui étaient incompréhensibles car écrites en araméen, mais l'ange Moroni lui amena des espèces de jumelles en pierre (Urim et Thummim) lui permettant une traduction simultanée. Joseph Smith dicta ainsi à des scribes les volontés de Dieu. Mais lorsque des esprit sceptiques lui demandèrent à voir tablettes ou jumelles, il dut leur annoncer que, malheureusement, l'ange Moroni les avait remportées (bizarre ! bizarre !).

Les bouddhistes croient que nous avons eu des vies antérieures et que nous sommes prisonniers, comme tout être vivant, d'un cycle sans commencement ni fin de vies et de morts (bizarre ! bizarre !) qui ne peut être éteint que si nous arrivons – de préférence en étant moine – au nirvana, état de grâce sans désirs...

Les membres de l'Ordre du Temple Solaire s'imaginaient au centre d'un processus historique crucial pour le devenir de l'humanité et croyaient en l'« égrégora », une masse psychique et spirituelle formée par l'ensemble des entités terrestres et supraterrrestres. Lors de leurs

méditations guidées, les participants visualisaient des particules lumineuses (bizarre ! bizarre !) qui coulaient à travers leur corps pour les purifier et les régénérer...

Les fidèles des *Portes du Ciel* avaient souscrit une police d'assurance contre le risque (pas très élevé selon moi) d'enlèvement par des extraterrestres. Ils attendaient la rédemption de leur transfert dans un vaisseau spatial dont ils pensaient qu'il se trouvait dans le sillage de la comète Hale-Bopp !

Dans les groupes charismatiques Monde Nouveau, le recrutement de permanents à temps plein pour Dieu avait été présenté aux autres adeptes comme *le deuxième étage de la fusée qui devait nous conduire* (toujours « demain ») *aux « nouveaux ministères »* témoigne un adepte³³. Dans un autre groupe charismatique, La Famille de Nazareth, l'irrationnel le plus délirant et les pratiques généralement décrites comme typiques de la folie collective avaient cours : entrées en transe, vomissements, pleurs, rires, balbutiements ou chants en langues, perçus unanimement comme miracles manifestes de l'Esprit-Saint préparant activement la fin des temps ! Dans les Fondations du Monde Nouveau, autre groupe charismatique, le gourou était hanté par la peur d'une invasion de l'Europe par l'URSS. Comme il attendait la naissance dans leur communauté de l'enfant-Dieu, il fallait préserver celui-ci et l'abriter aux États-Unis. Toute la communauté devait donc avoir en permanence un passeport avec un visa valide pour les USA...

Quant aux Raéliens, qui promettent la génitocratie et font des collectes pour construire un aéroport grandiose destiné à accueillir les extraterrestres (mais oui ! mais oui !) ils viennent de découvrir que Jésus était le fruit d'un clonage réalisé par Dieu et se sont engagés à fond pour soutenir les recherches sur le clonage humain. Ils pensent avoir enfin percé ainsi le mystère de la vie éternelle. Lorsque nous nous sentirons un peu défraîchis, nous céderons la place à notre clone (pourquoi pas ?) et nous nous réveillerons dans son corps, tout frais, comme après une bonne nuit...

Si vous avez bien ri en lisant toutes ces élucubrations, retournez maintenant un instant vers nos croyances « sérieuses » pour de rapides comparaisons. Vous vous êtes moqués du rayonnement divin contracté par le bébé via sa fontanelle, mais cela ne vous rappelle-t-il pas le baptême ? Les tablettes de Joseph Smith sont-elles plus hila-

rantes que celles données à Moïse et que je ne peux – pas plus que celles des mormons – contempler dans aucune vitrine de musée ? L'« égrégore » de l'Ordre du Temple Solaire n'est-elle pas comparable à ce qu'on appelle chez nous « âme », tout aussi impalpable et invérifiable ? Ceux qui pensent partir en fusée vers un autre monde sont-ils psychiquement en état plus lamentable que ceux qui attendent la résurrection des corps, la venue du Messie, ou qui croient qu'après la mort, *de l'autre côté de la rive, des bras pour toi se tendent* ? Les transes n'étaient-elles pas aussi courantes chez sainte Thérèse et d'autres mystiques ?

En réalité, toute croyance vue de l'extérieur est loufoque et il est impossible d'établir une gradation entre religions selon leur degré plus ou moins élevé de rationalité. L'irrationnel des religions qui nous sont proches nous échappe parce que nous y sommes habitués. Mais rappelez-vous qu'un concile de l'Église s'est longuement penché sur une question qui certainement vous ronge aussi : *La Vierge Marie est-elle restée vierge également pendant son accouchement* ? Je dois immédiatement vous rassurer, la réponse des pères conciliaires fut : « Oui ! » Nous atteignons peut-être là des sommets d'irrationnel (bien que le dogme de la transsubstantiation ou transformation du pain et vin en chair et sang réels de Jésus, qui créait tant d'émotions à Lucie, ne soit pas mal non plus !) mais nous nous permettons de rire lorsque la méditation transcendantale nous propose de changer le monde par la matière méditatrice (que font d'autre les ordres « contemplatifs » ?) ou si les fidèles d'Aum nous parlent des vibrations positives qui émergent du son « Aum », son primordial initiant la création.

Comme le déclarait le professeur Karel Dobbelaere (KUL) à la commission parlementaire belge sur les sectes, il n'y a pas de critères utilisables pour vérifier l'existence d'une foi et nous ne sommes pas en mesure de vérifier si ce que Ron Hubbard, fondateur de la scientologie, a dit (nous serions des Thétans en exode galactique...) est vrai ou faux. Toutes les croyances sont par essence du domaine de l'irrationnel, mais nous estimons celles que nous connaissons depuis toujours sérieuses et « normales », et celles que nous découvrons aujourd'hui loufoques et « anormales ». Ce n'est donc sûrement pas sur le terrain des croyances que nous pourrions établir objectivement la frontière qu'on voudrait pouvoir ériger entre sectes et religions.

Sectes « nocives » et religions « bénéfiques » ?

La difficulté de définir et de distinguer les sectes des religions est évidente. Leurs pratiques sont semblables et leurs croyances impossibles à classer en termes de rationalité. Il est donc tentant d'imaginer qu'on puisse les ranger selon d'autres critères objectifs. Les religions auraient acquis leur sérieux et leur prestige par « ancienneté », tandis que les sectes seraient fraîchement sorties de l'imagination humaine. Cette distinction est partiellement acceptable, mais certains groupes protestants, toujours classés dans les « sectes » remontent au XVII^e siècle ! Ce critère d'ancienneté n'est donc pas suffisant. Le nombre de fidèles peut aussi apparaître comme un bon critère objectif. Au-dessus d'un certain plancher, la secte accéderait au statut de religion. Mais pourquoi alors continue-t-on à appeler « secte » les dévots de Krishna, qui se réclament de l'hindouisme, comptant plus de 400 millions de fidèles ou les Témoins de Jéhovah, qui ont à Bruxelles bien plus de « salles du Royaume » que les Juifs – pourtant catalogués comme religion – n'ont de synagogues dans la capitale ? C'est qu'on ne prend parfois qu'un critère numérique local, et que donc s'il apparaît exotique d'être bouddhiste tibétain en Ardenne – c'est là une « secte » – c'est tout à fait banal évidemment de l'être au Tibet ! Les mormons semblent très originaux à Liège ou à Charleroi, mais forment la majorité de la population dans l'État américain d'Utah. Née au Tibet, j'aurais toutes les chances – ou malchances – d'être bouddhiste, née en Utah d'être mormone, même si ici ces groupements religieux sont répertoriés comme « sectes ».

Devant ces difficultés inextricables, il est venu à l'idée de certains de ne plus se pencher sur la stigmatisation des sectes en général, nébuleuse insaisissable, mais de concentrer leurs attaques sur ce qu'ils ont appelé les sectes **nuisibles**, ce qui permettrait au moins de laisser tranquilles les innocentes « générales » de l'Armée du Salut.

Mais d'un point de vue méthodologique, le problème est délicat car si on n'a pas réussi à définir la secte, comment réussira-t-on à définir une catégorie encore plus limitée qui est celle de la secte nuisible ?

La commission parlementaire française avait adopté des « critères de nuisance » reprenant en réalité les critères classiques de définition de la secte que nous avons déjà écartés comme non spécifiques par rap-

port aux religions : embrigadement des enfants, rupture avec l'environnement familial, moyens financiers considérables, détournement des circuits économiques, infiltration des pouvoirs politiques, etc. Il reste qu'il flotte une idée tenace selon laquelle la secte serait plus « dangereuse » que la religion.

Il est difficile, évidemment, de contester le fait que l'Ordre du Temple Solaire a fait des dizaines de victimes, ceux de ses membres qui ont « choisi » leur transfert dans l'au-delà. Mais peut-on considérer objectivement que cet « Ordre » est pour autant plus nuisible que de grandes religions ?

Si la nocivité se calcule en nombre de morts, l'Ordre du Temple Solaire doit être considéré comme un piètre amateur par rapport aux dégâts humains causés simultanément par les grandes religions. En effet, tandis que ses quelques dizaines de membres disparaissaient, faisant la une de notre presse, c'est par centaines que des musulmans étaient exterminés en Inde par les hindouistes fanatiques sous prétexte qu'au XIV^e siècle ils auraient construit la mosquée d'Ayodyah sur un ancien tombeau hindouiste ! Au même moment, excités par leurs instances religieuses respectives, Croates catholiques, Serbes orthodoxes et Bosniaques musulmans s'entretuaient « *Ad majorem Dei Gloriam* » (Pour la plus grande gloire de Dieu).

Le conflit irlandais serait depuis longtemps éteint si les fanatiques religieux – catholiques et protestants – ne soufflaient régulièrement sur le brasier, comme le font par ailleurs d'autres religieux dans le conflit israélo-palestinien. Dans ce conflit, largement attisé par les religieux des deux bords, le seul accord de paix signé l'a été entre les factions les plus laïques des deux peuples, capables – elles – de se mettre à une même table, alors que ceux que réunit l'amour d'un même dieu en sont incapables.

Je pense que les sectes ne sont encore, en matière de « nocivité » que de pâles amateurs à côté des grandes multinationales des religions, dont les morts sont à comptabiliser par millions. Quant à savoir laquelle parmi les sectes d'aujourd'hui sera dangereuse demain, je me refuse à ce type de prospective, car l'évolution des groupes humains est impossible à prévoir et d'attendrissantes victimes peuvent se muer rapidement en bourreaux. Qui aurait pu imaginer dans les premiers siècles de notre ère que ces chrétiens persécutés, si sympathiques par la fermeté de leurs convictions face à leurs bourreaux, deviendraient, quelques siècles plus tard, les moteurs de l'Inquisition ?

Faut-il instaurer l'obligation de persécuter les « gogos » ?

Sous prétexte que des naïfs sont abusés par des chefs religieux peu démocrates auxquels ils obéissent, se dévouent, consacrent leur argent, leur santé et parfois leur vie, tout cela au nom d'idées qui nous paraissent absurdes, faut-il ajouter à leurs aliénations diverses une persécution officielle qui ferait d'eux des martyrs ? L'idée est dans l'air depuis une dizaine d'années, tant aux niveaux nationaux qu'au niveau européen. Les pouvoirs publics s'arrogent ainsi le droit, en matière religieuse, de « séparer le bon grain de l'ivraie ». Au premier iraient les subsides, au second les poursuites judiciaires...

Certains pays européens ont ouvert cette voie. La Grèce, par exemple, se distingue depuis longtemps par ses persécutions contre les minorités religieuses. Les Témoins de Jéhovah, notamment, y sont systématiquement victimes de persécutions. Plusieurs milliers d'entre eux ont été arrêtés ces dernières années et des centaines d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison, non seulement pour objection de conscience, mais aussi pour le délit de... prosélytisme ! On sait que dans ce pays – qui fait pourtant partie de l'Union européenne – les cartes d'identité mentionnent obligatoirement la religion, ce qui permet de repérer facilement les membres de minorités religieuses et de les ostraciser (notamment en matière d'accès à l'emploi) ou de les persécuter.

La Belgique n'en est pas encore là, mais on a vu pendant l'été 1996 l'échevine bruxelloise Vyghen proposer sans rire que les fonctionnaires aient à prêter un serment par lequel ils jureraient (comme autrefois les prêtres avaient à prêter un serment « antimoderniste » !) ne faire partie d'aucune secte ! Devant les réactions groupées des défenseurs des droits de l'homme et des libertés religieuses, l'extravagante proposition n'a pas eu de suite, mais elle montre à quel point des dérives liberticides sont possibles. J'en donnerai trois exemples qui nous sont proches.

Le premier concerne le rejet par le tribunal administratif de Rennes de la requête en adoption d'un enfant pupille de l'État par

un couple de Témoins de Jéhovah³⁴. Bien que ce couple ait satisfait aux conditions d'adoption, ses convictions étaient un obstacle insurmontable pour l'agrément de l'adoption. Officiellement, le motif avancé était le suivant : si cet enfant est un jour malade et doit en cette occasion être opéré, si cette opération exige une indispensable transfusion de sang, si le chirurgien pris de scrupules sort de la salle d'opération pour demander aux parents leur autorisation, si ceux-ci la refusent et si le chirurgien ne passe pas outre leur refus... cet enfant serait effectivement en danger de mort par la faute des convictions de ses parents.

Le lecteur conviendra qu'il s'agit d'un cas d'école. En Belgique en tout cas, on n'a jamais pu me signaler un seul cas d'enfant décédé dans ces circonstances³⁵. Mais le problème est sans doute ailleurs. Ce qui est « insupportable », c'est de voir les Témoins porter un modèle d'éducation différent du modèle unique. Leur enfant n'aurait pas droit à un gâteau d'anniversaire, à son « *Happy Birthday* » et à ses fausses bougies se rallumant après avoir été soufflées dans un accompagnement de rires convenus. Il n'irait jamais à Walibi. Le dimanche matin, il accompagnerait ses parents dans leurs visites de conversion (ce qui, objectivement, lui ferait prendre le bon air par tous les temps) plutôt que de regarder Dorothee à la télévision...

En un mot, il n'entrerait pas dans la « norme », et c'est cela qui inquiète notre société. Un enfant en marge de la norme qui deviendrait probablement un adulte en marge de la norme, ce qui est insupportable.

Lorsqu'on refuse l'adoption d'un enfant à des Témoins de Jéhovah, je m'inquiète parce que demain on pourrait bien appliquer ce raisonnement à des parents syndicalistes ou différemment marginaux. Un enfant à des syndicalistes ? Mais que vont-ils en faire ? L'emmener dans leurs manifestations ? Lui faire distribuer des tracts ? Lui apprendre à faire le piquet de grève ? Avec des parents pareils, aura-t-il seulement des jeux pour ordinateur, une veste Chipie, la télé-distribution, un plumier Naf-Naf ? De normalisation en normalisation, l'étau se resserre sur nous au point de nous étouffer.

Mon second exemple est belge. Il concerne l'exclusion d'un chômeur adventiste du 7^e jour, dans les années 80, du bénéfice des allocations de chômage. Pour ce groupe religieux d'essence protestante, très important aux États-Unis, tous les comptes sur le premier jour de la Création ayant été refaits, Dieu s'est en fait reposé le samedi et

non le dimanche. Le samedi est donc un jour de repos absolu à consacrer totalement au Seigneur. Or, un pieux chômeur adventiste se voit présenter un emploi prévoyant des prestations le samedi. Il refuse et se voit en conséquence exclu des allocations de chômage pour avoir refusé un « emploi convenable ». La Cour du travail confirma son exclusion³⁶ sans tenir compte de ses convictions.

Je me pose la question de savoir si on aurait agi de même avec un adepte d'une des « grandes » religions. Aurait-on obligé une infirmière catholique à prester dans une clinique ne pratiquant que des avortements ? Un juif ou un musulman à brasser du sang de porc dans une charcuterie ? Et sinon, pourquoi les pouvoirs publics adoptent-ils deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit de « mauvaises » ou de « bonnes » religions, de « petites » ou de « grandes » ?

Enfin, mon dernier exemple est récent puisqu'il concerne les perquisitions faites en décembre 1996 chez de prétendus satanistes. Les satanistes existent. On a même vu en mars 1997³⁷ deux détenus satanistes de la prison de Baton Rouge aux États-Unis engager des poursuites judiciaires devant une cour fédérale de Louisiane pour non respect de leur liberté religieuse. Ils avaient demandé à bénéficier de l'accès à la salle multiculturelle de la prison, au même titre que les autres détenus, pour célébrer leur culte, ce que la prison avait refusé... Mais en Hainaut, le dénommé Desmedt, chez qui on perquisitionna en marge de l'affaire Dutroux, pensant qu'il avait utilisé les petites filles séquestrées à des fins de messes noires, contesta son appartenance au satanisme. Il dit être athée, mais avoir toujours été fasciné par la sorcellerie et faire des conférences à ce sujet. Or... bien qu'aucune prévention n'ait été retenue contre lui, il fut suspendu de ses fonctions professionnelles pendant plusieurs mois. Dans son cas, la présomption d'innocence ne jouait pas et l'exclusion professionnelle se profile à l'horizon.

Je crois ces quelques exemples suffisants pour comprendre sur quelle pente des instances officielles peuvent se laisser entraîner pour traiter de façon très négative et différenciée ceux qui sont seulement soupçonnés d'appartenir à des religions autres que les « grandes » religions. Le lobbying sournois et insistant de la « secte des adversaires des sectes » pour criminaliser les petits mouvements religieux se voit, par ces pratiques officielles couronné de succès.

Un lobby très puissant : le lobby antisectes

Ceux qui ne combattent pas les sectes à nos côtés sont des suppôts des sectes. Tel pourrait être le slogan du lobby que mon vieux maître, Jean Hadot (professeur et directeur pendant des années de l'Institut d'histoire des religions à l'ULB après avoir été professeur au grand séminaire de Versailles) appelait non sans ironie « la secte des adversaires des sectes ».

On peut certes comprendre que des drames familiaux comme celui que vécut Roger Ikor à travers la mort de son fils aient engendré des associations antisectes (dans son cas, le CCMM, Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales, aussi appelé Centre Roger Ikor), mais il me semble suspect que, à travers le monde, des milliers de personnes liées entre elles par un réseau international aux multiples ramifications vivent pour et par la chasse aux sectes.

Leurs méthodes sont partout semblables : jeter le discrédit sur tous les groupes religieux en dehors des grandes religions classiques et semer à ce sujet la désinformation.

La secte des adversaires des sectes tenaille donc particulièrement les médias et le monde politique, mais ne néglige pas non plus l'approche du monde de la recherche universitaire. En France, deux associations se partagent ce « marché », correspondant aux deux options fondamentales de la société française : l'une est laïque (CCMM) et l'autre est catholique (UNADFI).

En Belgique ce lobby international est également représenté par des associations liées à nos « piliers » traditionnels. Le CIGS (Contacts et informations sur les groupes sectaires) est d'obédience catholique et a essaimé en province des « Associations de soutien aux familles victimes des sectes ». De l'autre côté, l'ADIF (Association de défense des intérêts des familles) est liée à l'association laïque fondée en France par Roger Ikor, à un homologue luxembourgeois (CDIF Luxembourg) et à l'ADCAM (Association de défense contre les agressions mentales).

Une fédération européenne de ce business anti-sectes est par ailleurs installée également à Bruxelles (FECRIS-Belgique). Du côté

néerlandophone, la VVPG (Verdediging van Persoon en Gezin) est une instance semi-officielle, en contact avec l'ADIF.

Cette dernière recherche, à la faveur de la récente commission parlementaire, une reconnaissance officielle, le droit d'ester en justice au nom des victimes réelles ou supposées et – si possible ! – des subsides en conséquence. Elle a déjà réussi à établir des relations privilégiées avec de nombreux journalistes et a infiltré le milieu politique bruxellois. Ainsi, le dépliant *Sectes à visage découvert*, publié par l'échevine des affaires sociales de Bruxelles, Carine Vyghen, avec le sous-titre avenant de *Une prison sans barreau* et la photo d'un rapace menaçant, conseille-t-il, ni plus ni moins de s'adresser en cas de « problème » à l'ADIF !

Le pas fatal supplémentaire serait évidemment de reconnaître ce lobby et de le soutenir avec l'argent des contribuables !

Le langage couramment utilisé dans la presse à l'encontre de ceux qui refusent de participer aveuglément à la chasse aux minorités religieuses montre l'influence de la secte des adversaires des sectes et de ses ramifications belges. Ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, le parlementaire SP Lode Van Outrive, pour avoir pris en considération les informations que lui transmettait la scientologie sur le rôle éventuel d'Interpol dans l'affaire François, est accusé de « complaisance » vis-à-vis des thèses de l'Église de scientologie, et la presse assure qu'il *prête le flanc au lobbying des adeptes de Hubbard* de manière *simplement sidérante*³⁸.

Karel Dobbelaere, professeur émérite à la KUL, qui témoigna de manière très pondérée à la commission parlementaire, est traité de *grand protecteur des sectes*³⁹ et *Le Soir*, dans un article qui suggère en conclusion l'interdiction de l'Église de scientologie, y oppose la *vigilance judiciaire* européenne en matière de « sectes » à *l'extrême tolérance américaine (parfois scandaleuse en termes européens)* qui compromettrait selon le journal une lutte globalisée à l'échelle planétaire. Il est vrai qu'aux États-Unis, même si certains le regrettent, la liberté religieuse est considérée comme fondamentale et intouchable.

Une autre pratique de désinformation menée par la secte des adversaires des sectes est de gonfler les chiffres des adhérents à ces religions minoritaires. Ces chiffres, après douze années d'enquêtes dans ces milieux, je suis plus que jamais incapable de les préciser. En 1981, j'avais – péché de jeunesse – lancé le chiffre de 80 000, mais au fur

et à mesure de nos travaux, mes certitudes se sont envolées. Le chiffre, lui, a souvent été repris.

Dans chaque groupe religieux, on a tendance à les gonfler (cela donne du poids à la communauté et à ses croyances), mais curieusement, les adversaires des sectes aussi les gonflent, car la pertinence de leur « lutte » (et donc les moyens qu'ils réclament) est évidemment liée au danger potentiel que représente un groupe. Les médias aussi, pour que leur sujet apparaisse important, participent à cette surévaluation du phénomène. Or, si certaines communautés religieuses sont nombreuses, d'autres ont 10, 5 voire 3 membres. Révéler ce nombre infime serait très dévalorisant pour la secte des adversaires des sectes.

Les lobbies antisectes insistent aussi sur un aspect « captation de notre belle jeunesse », qui ne correspond guère à la réalité que nous avons pu vérifier lors de nos enquêtes de terrain. Certes, il y a des jeunes dans ces groupes, mais pas de manière « anormale », et certains groupes sont plutôt formés de jeunes couples, de familles, de vieux soixante-huitard ou même de personnes du troisième âge qui forment une excellente « cible » lorsqu'elles ont à partager du temps, du dévouement et – ce qui ne gâche rien – un peu d'argent.

Mais la vieille recette a fait ses preuves : les nouvelles religions ou philosophies doivent toujours être présentées comme les captatrices de la jeunesse. Déjà dans l'Antiquité, lors de l'affirmation du christianisme, les auteurs païens lui reprochaient essentiellement de détourner la jeunesse de la religion traditionnelle...

Lorsqu'un journaliste ne se soumet pas à ce schéma classique, il est aussitôt accusé de complaisance. Ainsi, les auteurs de deux documentaires Arte consacrés aux mormons sont-ils vivement critiqués par *Le Monde*. Ils auraient présenté cette religion avec trop de sympathie : *On espérait plus de distance et de causticité, de questionnements incrédules [...]. L'ambiance acidulée de Salt Lake City, les chœurs célestes du tabernacle, la grande fraternité des membres de l'Église et la douceur extrême de leur prosélytisme semblent avoir chloroformé nos enquêteurs, fascinés et dociles, indulgents et séduits. On aurait pourtant aimé en savoir un peu plus sur le poids économique et politique de l'Église mormone en Amérique et en Europe ; on aurait rêvé voir bousculer ses gentils membres à propos de leur attachement à un ordre moral des plus conservateurs*⁴⁰

Les auditeurs belges, habitués à entendre l'actualité religieuse commentée par la douce voix de l'abbé Armand Pirard, croient rêver en entendant ces reproches. Ils imaginent mal qu'à l'occasion, par exemple, de la bénédiction pascale ou d'un voyage du pape, un de ses mièvres commentaires se mette à investiguer à propos des finances du Vatican et de ses opérations douteuses, ou des effets catastrophiques de sa diplomatie pro-Croate ; mais évidemment il est des monopoles à ne pas traiter sans « complaisance » et des rivaux qu'il est bon d'enfoncer. On comprend dès lors pourquoi les « sectes » voient rarement avec plaisir débarquer en leurs murs des journalistes, chargés dès le départ de ramener des « informations » croustillantes, sensationnelles et surtout inquiétantes...

La défense de l'appellation contrôlée

L'offensive antisectes peut être assimilée à une vaste opération des religions « historiques » pour empêcher les nouvelles formes religieuses d'accéder au statut de religions et les cantonner sous le vocable nettement péjoratif de « sectes ». C'est donc dans les milieux des religions historiques que vont se recruter les plus zélés défenseurs du maintien des monopoles religieux. Ces grandes Églises, en perte de vitesse que ce soit en Europe ou en Amérique latine, sont donc fréquemment à la tête des mouvements de dénigrement de leurs jeunes concurrentes.

Du côté de l'Église catholique en Belgique, la stratégie est évidente. Alors qu'officiellement on prône l'œcuménisme et le dialogue avec tous ceux qui recherchent Dieu, l'attitude vis-à-vis des nouveaux mouvements religieux est intransigeante et pas seulement chez le CIGS, le groupe anti-sectes proche de l'épiscopat.

En décembre 1979, en supplément à la revue *Pastoralia*, l'archevêché de Malines publiait une brochure destinée au clergé et intitulée *L'offensive des sectes ?*. Cette brochure nous renseigne sur les prises de position de l'Église belge vis-à-vis des « sectes ». L'opuscule est dû à deux auteurs : l'abbé Denaux, supérieur au grand séminaire de Bruxelles et le jésuite Lebeau. L'abbé Denaux y tente d'établir une distinction entre sectes et religion. Après quelques réserves quant aux généralisations abusives, il affirme qu'il est établi que, parmi les adhérents des sectes, on retrouve un pourcentage élevé d'anormaux psychiques, ce qui ne peut être attribué au seul hasard ! Dans le même ordre d'idée, il trace un portrait-robot psychopathologique des fondateurs des sectes. Un alinéa intitulé « Quelle attitude adopter à l'égard des sectes ? » ne manque pas, lui non plus, d'intérêt. L'abbé Denaux y conseille ceci : *La plupart des fidèles ne sont pas armés pour se mesurer au savoir agressif des membres des sectes. Dans presque tous les cas, il sera préférable qu'ils ne se lancent pas dans une discussion avec eux. « La plupart des chrétiens ne sont pas mieux armés dans leur lutte contre les hérésies que ceux qui doivent se défendre au moyen d'une catapulte contre les canons » (Dorothy Sayers). Par leur manque de formation et de savoir, beaucoup de chrétiens constituent des proies faciles pour toute nouvelle doctrine ou toute supersti-*

tion ancienne. Positivement, nous pouvons inciter nos fidèles à fournir un effort pour apprendre à mieux connaître leur foi (lecture du bulletin paroissial, assistance à des soirées d'information, s'adjoindre à des groupes de formation, etc.). Peut-être devons-nous aussi conseiller à nos fidèles en général, de ne pas acheter les écrits des sectes. Ni parce qu'ils sont peu coûteux, ni par pitié, ni pour être libéré de l'importunité de ceux qui les présentent. Et pour quelle raison ? Acheter leurs publications équivaut à soutenir financièrement leurs organisations. Par exemple : l'organisation des Témoins de Jéhovah est largement alimentée par les cotisations et apports des membres chrétiens appartenant à notre Église, que, précisément l'organisation des Témoins de Jéhovah veut détruire ! En n'achetant pas les écrits des sectes, les chrétiens se protègent eux-mêmes : bien des chrétiens adhèrent à une secte, bien moins sous l'influence de leurs entretiens avec les membres de la secte que par la lecture de leurs écrits, qui font forte impression sur ceux qui n'ont pas une formation approfondie. Envisageant ensuite le dialogue avec les membres des sectes, l'abbé Denaux recommande : *La critique qu'on leur oppose ne devra jamais concerner les points précis pour lesquels la secte apporte précisément un message valable pour l'être humain !*

L'autre partie de l'opuscule, due au jésuite Paul Lebeau, consiste davantage en une autocritique : que devrait faire l'Église pour que ses fidèles ne s'échappent pas vers les sectes ? Mais l'analyse du milieu dans lequel se recrutent les membres des sectes est semblable à celle de l'abbé Denaux : le père Lebeau y décrit ce milieu comme une petite classe moyenne comportant une proportion élevée de personnes ayant connu dans la vie des échecs, des humiliations, des frustrations. Il affirme qu'aux États-Unis, un tiers des adeptes des sectes sont psychologiquement « en détresse » ; les deux autres tiers étant en pleine dépression au moment de leur recrutement ! Cette brochure pose, d'autre part, une autre question. Pourquoi l'Église catholique si œcuméniquement orientée vers les autres Églises est-elle si intolérante envers les sectes ? L'Église est hostile, répond l'opuscule de l'archevêché, aux groupes qui lui sont hostiles...

Dans le même sens, les éditions Fidélité à Namur publièrent en 1990 une brochure intitulée *Que penser des Témoins de Jéhovah ?*, pour aider les catholiques harcelés par les visiteurs du samedi matin, et rapportant le témoignage d'un couple qui a pu se dégager, non sans peine, de la secte.⁴¹

Plus récemment, l'hebdomadaire religieux *Dimanche* interviewait l'abbé Jacques Trouslard⁴² qui assurait aimablement à propos de ses

concurrents : *La secte est un sida culturel et spirituel*, ce que titrait le journal catholique belge. L'abbé y déployait le langage alarmiste habituel (les sectes auraient vu le chiffre de leurs sympathisants doubler en 13 ans), y maniait la prévision apocalyptique et se posait en adversaire des sectes en tant que catholique et donc (sic !) défenseur des droits de l'homme ! Il s'élevait violemment contre la revendication des « sectes » d'être appelées « religions », « Églises », ou « nouveaux mouvements religieux », ce qui, selon l'abbé *contribuerait à entretenir la confusion*. Selon l'abbé Trouslard, la différence entre les sectes et les religions est aisée à établir, car les sectes n'ont qu'une *devanture* religieuse, tandis que leur fond est l'escroquerie. Elles *parviennent à constituer de véritables empires financiers* (l'Église n'en est pas un, évidemment...) et *au niveau moral, même si cela ne se vérifie pas dans toutes les sectes, de nombreux adeptes ont été ou sont victimes d'abus sexuels en tous genres* (!).

On retrouve dans ces attitudes de l'Église vis-à-vis de ses concurrentes quelques stratégies classiques du discrédit : l'amalgame (on combat l'Armée du Salut sous prétexte que les Enfants de Dieu pratiquaient la prostitution), l'insistance sur des scandales – réels ou supposés – qu'on élargit à tous les groupes, et les sous-entendus. Ainsi, on confondra systématiquement des poursuites judiciaires (qui peuvent se solder par un non-lieu et n'entament pas la présomption d'innocence) avec une inculpation et une condamnation. En annonçant les premières, on sous-entend les secondes. Et lorsque les résultats de l'enquête blanchissent la « secte », on ne s'empresse pas d'en faire de gros titres, comme dans le cas des enfants de Castellane, où il s'est avéré que le juge des enfants avait conclu son rapport en disant que la formation de ces enfants était remarquable et leurs résultats scolaires au-dessus de la moyenne. Les sous-entendus et conditionnels font le reste dans une phrase à propos de bouddhistes, où l'on annonce que le parquet a un dossier *où des inculpations du type blanchiment, escroquerie, extorsion, ne sont pas impossibles* (c'est moi qui souligne) et qu'il y aurait en outre *des faits possibles* (c'est moi qui souligne) *d'infractions aux lois sociales, mise au travail de personnes en séjour illégal sur le territoire, etc.*⁴³

La moquerie sera également utilisée. On se gausse de *Sa Divine Grâce Prabhupada*, sage hindou, de *Sa Multiple Splendeur*, mais sans oser ironiser à propos de *Sa Sainteté* le pape ou du *Souverain Pontife* Jean-Paul II. Lors de l'arrestation du responsable de la Fondation du Divin Sacré-

Cœur, auquel on reprochait notamment d'exercer illégalement la médecine, *Le Soir* ironisera sur la saisie d'une *abondante littérature « mystique »* (les guillemets sont dans l'article) *et d'un important matériel cultuel... dont les fioles minuscules que la secte vendait à des prix prohibitifs*⁴⁴. Pour s'étonner ainsi, jamais sans doute le journaliste ne s'était-il livré à l'analyse du prix de revient réel des reliques vendues à Malonne ! Quant au bric-à-brac qui fait son étonnement amusé, il ressemble à l'inventaire d'une sacristie ou à celui des réserves d'un musée diocésain.

Pour les responsables du Divin Sacré-Cœur, on ne manquera pas également d'insister ironiquement sur leur manque de formation théologique, puisque l'un est électricien et l'autre menuisier... oubliant sans doute qu'un célèbre prophète d'il y a vingt siècles passe pour ne pas avoir toujours été messie à temps plein, mais pour avoir consacré les années de sa « vie cachée » à exercer le métier de son menuisier de père !

De même, on se gaussera d'une personne impliquée dans Ecoovie car cette association regroupe *la fine fleur de la fausse aristocratie et de la fausse noblesse internationale ainsi que toute la liste des pseudo-ordres de chevalerie*⁴⁵, insinuant ainsi qu'il y aurait des critères objectifs pour détecter un aristocrate (peut-être le taux d'hémoglobine de son sang bleu ?) et des ordres de chevalerie médiévale à la descendance sans faille.

Le discours antisectes veillera toujours à donner du phénomène une version alarmiste, via les titres : *Contrer les sectes comme les mafias*⁴⁶, *Ordre du Temple Solaire : des adeptes tués par le curaré*⁴⁷, même lorsque le contenu du communiqué d'Associated Press et AFP devrait être rassurant, comme dans ce dernier article qui conclut : *Les magistrats indiquent n'avoir rien trouvé qui confirmerait les thèses journalistiques de trafic ou de mafia. Même prudence en ce qui concerne les dizaines (sic) de francs prétendument transférées en Australie. Ce versement n'a pas été identifié. Je doute aujourd'hui de l'existence d'un trésor, souligne André Piller.*

Dès que l'attention baisse, il faudra la relancer par l'un ou l'autre artifice pour créer l'émotion et maintenir une attention disproportionnée par rapport à l'étendue du phénomène. Le discours anxio-gène satanise toutes les expressions religieuses en dehors de celles des quelques grands monopoles. Cette émotion, créée et régulièrement entretenue, poussera certains à agir contre les « sectes » et la majorité silencieuse à consentir à leur action ou même à la demander au cœur de l'émotion. Le terrain est prêt pour l'ouverture des persécutions.

Les initiatives législatives des grandes multinationales de la religion contre les PME religieuses

Les monopoles religieux, en perte de vitesse sinon en péril dans nos régions, ont imaginé des stratégies législatives pour ralentir leur érosion et empêcher le développement de leurs jeunes concurrents. L'offensive se mène sur le plan tant européen que national.

Sur le plan européen, l'offensive des vieilles religions est double. D'une part se faire reconnaître officiellement comme des partenaires et faire admettre leur apport spirituel comme fondamental pour l'Europe, d'autre part, empêcher l'essor des nouveaux mouvements religieux en les criminalisant. C'est en janvier 1983 que le parlementaire conservateur britannique Richard Cottrel déposa devant la commission de la jeunesse (ceci est significatif) du Parlement européen, un rapport sur *L'influence des nouveaux mouvements religieux à l'intérieur de la Communauté européenne*. La proposition de Cottrel, soutenue entre autres par la démocratie chrétienne italienne, fut adoptée en 1984 par le Parlement européen, entraînant donc une série de recommandations pour surveiller l'activité des dites « sectes » dans les pays membres⁴⁸.

Le lobby antisectes fut particulièrement actif en 1991 et 1992 au sein du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe eut ainsi à examiner à Helsinki, en 1991, un rapport suggérant l'enregistrement obligatoire et le contrôle des activités de tous les petits groupes religieux, ainsi que la diffusion d'informations sur leur nature et leurs activités, afin de « protéger les citoyens » contre leurs « abus ». Évidemment, cette « information » aurait été préparée... par le lobby antisectes lui-même ! En 1992, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie à Strasbourg, allait se prononcer en faveur de l'adoption dans les États membres d'une législation visant à l'enregistrement de tous les nouveaux mouvements religieux avec l'ensemble de leurs groupes et activités. *La Libre*

Belgique devait immédiatement regretter⁴⁹ que l'Assemblée du Conseil de l'Europe se soit contentée de simples recommandations aux gouvernements de ses membres et n'ait pas eu recours à une législation majeure. Reprenant les termes du rapporteur John Hunt, le journal catholique titrait : *Décevant*, et regrettait qu'une action énergique n'ait pas été décidée parce que l'Assemblée avait finalement estimé qu'une législation majeure risquerait de porter atteinte à la liberté de conscience et de religion garantie par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Parlement européen, en 1996, et le Conseil de l'Europe feront des recommandations à la « vigilance » antisectes, notamment par la coopération au sein d'Europol, mais non sans rappeler le principe de la liberté religieuse.

Le succès de la secte des adversaires des sectes a donc été mitigé sur le plan européen, mais le lobbying antisectes s'est maintenu dans les différents pays. Aux Pays-Bas, pays de tradition religieuse très ouverte, l'enquête officielle a conclu qu'aucune mesure spécifique n'est nécessaire, que les adhésions sont généralement délibérées et que l'adhésion aux nouveaux mouvements religieux ne présente pas de grand danger pour la santé mentale de la population.

En Allemagne et spécialement en Bavière, on sait les efforts faits par le lobby pour mettre hors la loi les scientologues, leur imposer des interdictions professionnels et boycotter leurs productions, fussent-elles des superproductions américaines avec John Travolta ou Tom Cruise.

La virulence du lobby antisectes en Europe ne laisse pas d'ailleurs d'étonner outre-atlantique où la liberté religieuse est considérée comme un des fondements de la société américaine. Même si le mouvement antisectes y est né – et notamment sous sa forme la plus violente des « déprogrammeurs » qui à tout prix se targuent de ramener un déviant religieux dans l'une des voies religieuses « normales » – il ne peut espérer déboucher, comme ses ramifications européennes, vers des législations confirmant le monopole de quelques religions seulement. Les États-Unis sont nés de l'infini pluralisme religieux et ne sont pas prêts à renoncer à cette dimension de leur liberté.

En France et en Belgique, par contre, pays où le pluralisme religieux est un acquis récent et relatif, le lobby antisectes jouit de fortes résonances lorsqu'il prétend conserver les situations acquises des grandes multinationales de la religion et les préserver contre les concurrents, jeunes loups sur le terrain, que Jean Baubérot, président

de la section des Sciences religieuses de la Sorbonne et protestant, compare dans le domaine économique à de petits entrepreneurs indépendants. Ces PME du religieux ont été l'objet en France de divers rapports parlementaires. Le rapport du socialiste Alain Vivien, d'abord (1984), leur étant vivement hostile, a proposé une série de mesures à leur encontre. Mais c'est le rapport Guyard qui a fait couler le plus d'encre.

Unanimement décrié par les milieux universitaires, le rapport de la commission d'enquête parlementaire française sur les sectes a fait l'objet d'une réfutation systématique tant de ses méthodes de travail hasardeuses que de ses conclusions, dans un ouvrage auquel ont collaboré les meilleurs spécialistes de sociologie du monde entier⁵⁰. Le rapport suggérait, entre autres, que les associations antisectes puissent se porter partie civile contre lesdites sectes.

En Belgique, le 24 février 1993, les députés libéraux Gol et Bertouille ont déposé à la Chambre une proposition pour qu'une commission d'enquête parlementaire élabore *une politique en vue de lutter contre les sectes et les dangers que représentent ces sectes pour les personnes et particulièrement pour les mineurs d'âge*. Les deux parlementaires se hasardaient dans le développement de leur proposition à une définition de la secte, par ailleurs parfaitement applicable à la religion catholique, par exemple : *groupement contractuel minoritaire de volontaires convertis partageant une même croyance élitiste, soumis à un chef charismatique ou à une administration hiérarchisée centralisée et autoritaire dont les visées peuvent être religieuses, politiques, économiques ou autres, mais dont le caractère essentiel avoué est une conception pure du divin à laquelle il faut se soumettre pour assurer son salut*. Ils avançaient en outre le chiffre de 50 000 adeptes et assuraient que le phénomène était en pleine expansion.

Le 10 novembre 1994, deux nouvelles interpellations, cette fois des libérales Herzet et Leduc, au Sénat, reprenaient ce thème de la recrudescence des sectes, de la menace qu'elles constituent et demandaient à divers ministres d'agir pour s'y opposer, de prendre contre elles des mesures spécifiques et efficaces. Les deux sénatrices libérales demandaient, entre autres, qu'en cas de divorce, la garde d'un enfant soit systématiquement confiée au conjoint non membre d'une secte (à qui alors est-il confié si les deux parents en sont membres ?) et exigeaient explicitement que l'association antisectes belge ADIF soit

dotée de moyens réels et de possibilités d'intervention. Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques M. Wathelet leur répondit prudemment que les infractions pénales étaient rares, que la définition de la secte était malaisée et que notre pays respectait les droits de l'homme quelle que soit sa croyance⁵¹. Pour le ministre, l'ADIF était un organisme privé, autorisé à venir en aide aux familles et en relation avec des organismes similaires à l'étranger. Il annonça également qu'il avait décidé en 1992 de charger la Sûreté de l'État de suivre les sectes **nuisibles**. Il suggéra d'accepter le principe d'une commission sur les sectes qui serait effective lors de la législature suivante.

On sait que cette commission parlementaire a effectivement vu le jour en mars 1996 et a déposé ses conclusions au printemps 1997. Le titre qu'elle s'était donné se voulait un signe de modération. En effet, il s'agissait non plus de lutter contre les sectes mais, selon le texte adopté par la commission de la justice, de *lutter contre les pratiques illégales des sectes* (6 mars 1996). La commission déclarait, dès le premier rapport, vouloir répondre à des pressions du Parlement européen et du Conseil de l'Europe demandant aux États membres d'adopter un certain nombre de mesures, et tenir ses informations sur la puissance et la nocivité des sectes de « publications internationales ». Dès sa première réunion, la commission se heurta à l'impossibilité de définir les « sectes », et le député libéral Duquesne s'opposa à l'adoption d'une législation spécifique sur les sectes, faisant remarquer notamment que même l'incitation au suicide ne constitue pas une infraction pénale. Le scepticisme était de mise aussi dans les rangs d'autres partis, mais la commission fut mise en place et eut donc à examiner notamment si la législation existante était suffisante. Les conclusions de la commission, qui, contrairement à son homologue française, a entendu des experts et des représentants des dites « sectes », sont relativement prudentes. La Commission énumère évidemment toute la litanie classique des griefs antisectes, sans relever qu'ils sont tous applicables aux communautés et congrégations religieuses classiques. L'« exigence de pureté » devient, par exemple, l'un de ces traits caractéristiques... Mais elle estime l'arsenal pénal suffisant pour réprimer les pratiques sectaires nuisibles et ne propose donc pas dans un premier temps de législation spécifique. Néanmoins, elle va recommander une mise sous haute surveillance par les services policiers et de

renseignements, fiscaux, des lois sociales et de l'inspection scolaire, des mouvements incriminés. La commission demande que ces services soient dotés de structures spécialisées et voient leurs moyens d'action renforcés. Elle plaide aussi pour une information du public, particulièrement des jeunes, pour une aide aux ex-adeptes et pour une intensification de la coopération avec Interpol sur le plan international.

Finalement, la Commission ne pourra cependant s'empêcher de suggérer l'introduction de nouvelles dispositions pénales spécifiques, notamment pour punir *l'abus de la situation de faiblesse d'un individu et la provocation au suicide*. L'exemple proposé suggérant de pénaliser ceux qui abusent de la crédulité d'autrui *pour le persuader de l'existence d'un pouvoir imaginaire ou de la survenance d'événements chimériques* est, je suppose, immédiatement applicable à ceux qui prêchent que les prêtres pratiquent la transsubstantiation (changement du pain et du vin en corps et sang du Christ) ou qu'il y aura une vie après la mort !

Quant au juge Van Espen, il avait suggéré de punir ceux qui contraignent un individu à faire partie ou *cesser de faire partie d'un groupement de type religieux*. Je suppose qu'il n'avait pas pensé que cela pourrait s'appliquer, en premier lieu à l'ADIF et à ses méthodes pour « arracher » aux sectes ceux qui y ont adhéré. La commission suggérera aussi la création d'un observatoire indépendant, en principe neutre, mais dès le début chargé de *formuler des propositions au gouvernement et au parlement visant à améliorer les moyens de lutte* (c'est moi qui souligne) *contre les dangers que présentent certaines pratiques sectaires...*

On sait le tumulte que créera la liste des « sectes » à la suite du rapport. Les protestations viendront surtout du milieu catholique n'admettant pas que certains de ses groupes (Œuvre, Opus Dei, Charismatiques,...) s'y retrouvent malgré les appuis officiels qu'ils ont reçus et qui devaient, en principe, les rendre intouchables.

Pour moi, évidemment, c'est le principe même de la liste qui est inadmissible. Il risque d'entraîner une limitation de la liberté de pensée en établissant une distinction entre les croyances acceptables et les autres. En outre, si la commission n'a pas abouti à une définition des sectes, comment peut-elle en dresser une liste ? N'importe, la criminalisation des nouveaux mouvements religieux sous prétexte de leurs « abus » est en marche aussi en Belgique...

En conclusion

Je voudrais vous soumettre le cas d'un groupe religieux dont les journées n'ont ni début ni fin. Couchés vers 20 heures, ils sont réveillés pour célébrer un office à 23 heures et 2 heures du matin. Après avoir dormi un peu plus de 3 heures, ils sont levés pour un nouveau culte. Ils en célèbrent dix en 24 heures. Ils ne prennent pas de petit déjeuner, sont privés de viande, coupés du monde. Il leur est interdit de communiquer entre eux sauf à un repas une fois par semaine (mais des lectures y empêchent la conversation) et pendant une demi-heure de récréation hebdomadaire. Ils vivent le plus clair de leur temps dans une « cellule » (lieu de méditation ou de séquestration ?). Ils n'ont ni télévision, ni radio, ni journaux. Seul leur chef reçoit les nouvelles et leur fait part de ce qu'il lui semble nécessaire de communiquer. Il les met en garde contre la lecture (même les livres choisis) et l'écriture. Ils ne peuvent écrire que quelques lettres par an à leur famille, qu'ils peuvent recevoir une fois par an.

Si vous vous demandez quelle est cette secte barbare, je me dois de vous dire qu'il s'agit de la vie actuelle des chartreux, dont l'ordre fut créé par saint Bruno. La description de la vie des cisterciens trappistes (Westmalle, Orval) ou des bénédictins (Maredsous, Mont-César) ne serait pas très différente.

Doit-on, sous prétexte qu'ils n'ont pas des nuits de 8 heures, ne prennent pas de céréales et de jus d'orange en se levant, mangent de manière peu équilibrée et sont isolés du monde et de leur famille, les obliger à vivre autrement ? Par deux fois, en 1794 et 1903, les moines de la Grande Chartreuse en France furent « libérés ». Ils revinrent chaque fois sur leur lieu d'enfermement.

Le masochisme n'étant pas un délit, je ne vois pas au nom de quoi j'interdirais à des hommes ou des femmes, majeurs et consentants, de s'imposer des mortifications. En souvenir de Lucie, Madeleine et Mathilde, je revendique pour eux ce droit. Pour eux et tous ceux qui veulent en user, fussent-ils Krishna, charismatiques ou moonistes.

Bien sûr, en ce qui me concerne, je ne pourrais jamais adhérer à la règle de saint Benoît, ne serait-ce que parce qu'elle interdit d'ouvrir la bouche pour des plaisanteries, *paroles oiseuses qui ne servent à*

rien, qu'elle condamne et exclut à jamais et en tout lieu, mais j'essaie d'imaginer que d'autres s'y complaisent.

Umberto Eco aurait écrit dans *Le pendule de Foucault*⁵² (je vous avoue ne pas être venue à bout de ce volumineux ouvrage !) que le drame aujourd'hui, *ce n'est pas que les hommes ne croient plus en rien, c'est qu'ils croient en tout*. Effectivement, si l'athéisme, l'agnosticisme et la laïcisation semblent bien aller de pair, inexorablement, avec l'amélioration des conditions de vie matérielle et de l'instruction en Europe, simultanément, une frange appréciable de la population se reconnaît dans des croyances irrationnelles qui ne sont plus celles des grandes confessions en déclin. À côté des religions historiques, il y a donc des concurrentes dynamiques et originales appelées injurieusement « sectes » par les premières, mais qui pensent avoir l'avenir devant elles. Face à cet éclatement et à ce redéploiement religieux qui sera probablement le fait du XXI^e siècle, suffit-il de légiférer pour éviter que de nouvelles croyances apparaissent ? Ou en d'autres termes, peut-on maintenir la situation de monopole de quelques grandes religions en interdisant la libre-concurrence dans le domaine des croyances ? Est-il possible d'empêcher toute éclosion de nouvelles religions, toute possibilité d'évolution du paysage religieux pour le prochain millénaire ?

Je crois que toute tentative législative en ce domaine, serait aussi efficace que celles que l'électeur pourrait exiger pour faire cesser les pluies trop fréquentes ou un froid persistant ! On doit agir contre les infractions aux lois existantes, mais on ne modifie pas une évolution sociologique par une loi. La cohabitation juvénile, par exemple, ne pourrait être éradiquée par une simple décision parlementaire. La loi n'est pas un remède au changement et ne peut être efficace dans ce cas que si elle est extrêmement répressive. Elle pousserait alors les nouvelles religions dans la clandestinité, permettant ainsi à leurs membres de faire figure de martyrs. Les persécutions ne feraient que confirmer leurs convictions.

Mais devons-nous participer à la lutte menée par les religions historiques contre les sectes et même à son étape préparatoire qui consiste à nous faire trier, dans le domaine religieux, le bon grain de l'ivraie ?

N'ayant pas trouvé au cours de mes recherches un seul critère objectif permettant de distinguer les sectes des religions, je me refuse

évidemment à participer à ce tri. La frontière entre sectes et religions me semble surtout comparable à l'équateur. Lorsque vous le franchissez, on vous explique que l'hémisphère sud est devant vous et l'hémisphère nord derrière vous (ou l'inverse), mais à bien regarder le sol, vous vous apercevez qu'il n'y a rien à vos pieds, car cette frontière est une ligne... imaginaire !

Le radicalisme religieux qu'on dénonce dans les sectes n'est qu'en léger décalage chronologique avec l'attitude passée des grandes religions, et ressemble spécialement au catholicisme en vigueur dans nos régions dans la première moitié du XX^e siècle.

Nous retrouvons en fait dans les sectes, de manière peut-être exacerbée, les traits de l'institution ecclésiale, fondamentalement opposée aux principes démocratiques, et il faut se rappeler que ce n'est que depuis peu de décennies que la religion a perdu chez nous une grande partie de son agressivité, suite à la désaffection d'une partie importante de son public et de l'évolution des mœurs.

Il est évidemment impossible de savoir si demain les Anciens ou les Modernes gagneront sur le plan religieux, si un des mouvements épinglés comme secte aujourd'hui sera la religion dominante, ou si – comme je le pense – leurs conflits apparaîtront dans un siècle ou deux comme les derniers sursauts des archaïsmes religieux qui secouaient encore le monde à la fin du XX^e siècle et conduisaient les rivaux à des anathèmes réciproques et à des discours stéréotypés où l'altérité ne pouvait être que danger ou erreur contre lesquels il fallait « lutter ».

Je ne crois pas qu'on puisse imposer au monde de demain un *religiously correct* définitif, n'admettant pas de déviations, imperméable à de nouvelles fois et croyances. Comme tous les phénomènes culturels humains, les religions naissent, se développent et meurent. Les religions de l'Antiquité (égyptienne, grecque, romaine,...) ont disparu, d'autres sont nées il y a 2 000 ans ou 1 300 ans ou 500 ans. Nous serions bien présomptueux d'imaginer que le panorama religieux actuel est définitif, phase finale d'une humanité, qui ne connaîtra plus ni apparition de religions nouvelles ni disparition de religions anciennes.

Je plaide pour l'ouverture aux idées de demain et pour la tolérance. La tolérance est une vertu incommode. Elle est facile à exercer lorsqu'elle doit s'appliquer à des gens qui nous sont au fond sympathiques. Son application est bien plus difficile lorsqu'il s'agit de

groupes souvent insupportables et qui, peut-être, ne manqueraient pas de nous persécuter s'ils étaient majoritaires. Mais la tolérance est un risque à prendre.

Les radicalismes religieux répondent à des besoins de dévouement sans réserve, d'appartenance inconditionnelle et indissoluble, ainsi que de certitudes. Personnellement, je ne cherche pas de certitudes, je savoure le doute, mais je peux comprendre que d'autres ne supportent pas l'angoisse qui peut découler de la liberté et du choix.

En échange, pour moi-même, éternelle dissidente, je revendique le droit à la critique et à la dérision de **toutes** les idées, y compris les croyances et pratiques religieuses. C'est là **ma** liberté de conscience et d'expression.

Notes

- 1 Rik Devillé, *L'Œuvre, une secte catholique*, éditions Golias, 1997.
- 2 Dominique Lameere, Claudine Arnoldy, *Dix ans dans une secte*, Labor, 1995.
- 3 Voir *Le Soir* du 28 août 1997
- 4 Voir, par exemple, *Le Soir* du 28 juillet 1996 et pour l'affaire précédente celui du 25 juillet 1996.
- 5 Voir, par exemple, *Time Magazine* du 7 avril 1997, pp. 28 à 34.
- 6 Voir notamment la longue polémique sur le cas Molko, concernant des ex-scientologues, rapportée par l'ouvrage collectif *Pour en finir avec les sectes* (dir. Massimo Introvigne et J. Gordon Melton, Cesnur - Di Giovanni, 1996, pp. 28-29).
- 7 Pour une description plus détaillée de ces jouets, voir mon article : *Une utilisation à des fins religieuses de la fonction ludique : les jeux religieux pour enfants du XVIII^e au XX^e siècle*, in *Problèmes d'Histoire du christianisme*, n° 7, 1976-1977, Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 103 à 129.
- 8 Karen Armstrong, par exemple, religieuse pendant des années, a consacré une dizaine d'ouvrages notamment à dénoncer les abus dont elle estimait avoir été une victime. (*Through the Narrow Gate, A History of God...*).
- 9 Maria del Carmen Tapia, ayant rompu après 19 ans de collaboration avec le " bienheureux ", estimait avoir été séquestrée et dénonçait l'espionnage qui sévissait à l'Opus dans son livre *Au-delà du seuil, une vie dans l'Opus*.
- 10 *L'Œuvre, une secte catholique*, Golias 1997.
- 11 *La vie en face*, Stock, Paris, 1976.
- 12 *Les mythes du Temple Solaire*, Georg éditeur, 1996. L'auteur, historien, avait fait une enquête pour le F.N.R.S. sur ce groupe et l'avait rencontré avant qu'il ne se suicide. Il travaille actuellement pour les services de la Défense suisse.
- 13 *Op. cit.*, p. 68.
- 14 *Op. cit.*, p. 118.
- 15 *Op. cit.*, p. 119.
- 16 Dans un domaine non religieux mais politique, on peut rappeler le suicide de milliers de civils japonais qui, hantés par les récits d'horreur de la propagande anti-américaine, étranglent leurs propres enfants, se pressent autour d'une grenade qu'un soldat se charge de dégoupiller ou se précipitent par familles entières du haut d'une falaise, plutôt que de tomber aux mains des marines américains. (Cf. le documentaire de Serge Viallet réalisé en 1993.) Il faut aussi se souvenir que M^{me} Goebbels avait soigneusement empoisonné ses six enfants au cyanure avant de se suicider, plutôt que de tomber aux mains des Alliés. Ces suicides étaient-ils admirables comme celui de Massada ou monstrueux comme celui de l'OTS ?
- 17 Voir, par exemple, *Le Soir* du 27 octobre 1994.
- 18 Sur le caractère autoproclamé du dogme de l'infaillibilité par Pie IX voir l'ouvrage du théologien catholique August Bernhard HASLER, *Wie der Papst unfehlbar wurde. Macht und Ohnmacht eines Dogma*, Piper Verlag, Munich, 1979.
- 19 Cependant, la visite canonique régulière doit, selon la règle de saint Benoît, corriger les abus. Tous les trois ans, un abbé d'un autre monastère écoute à

- tour de rôle chaque moine en ce qui concerne la vie de la communauté et l'exercice de l'abbatiate. Cette visite pourrait éventuellement se conclure par une exhortation, pouvant même inviter l'abbé à démissionner. Au contraire, les visites superficielles de courtoisie des autorités religieuses dans les communautés charismatiques ne permettent pas de mettre à jour des pratiques inavouables, ni le despotisme de chefs excellant dans l'art de la dissimulation.
- 20 *Les Naufragés de l'Esprit*, p.76.
- 21 *Osservatore Romano*, 9 octobre 1984, p. 3, discours à Reggio di Calabria.
- 22 *Les Naufragés de l'esprit*, p. 201.
- 23 *Ibid.*, p. 47.
- 24 *Ibid*, p. 286.
- 25 *Ibid*, p. 293.
- 26 *La Vie en face*, Stock, Paris, 1976.
- 27 Le phénomène est bien connu des psychologues : nombre de femmes battues, d'enfants martyrs refusent d'être enlevés à leur milieu, pourtant générateur de leur souffrance.
- 28 Enquête originale de M^{elle} Clementina Rossi, qui s'était introduite dans ce milieu, consultable à la bibliothèque de l'Institut d'étude des religions et de la laïcité de l'ULB.
- 29 Lettre de novembre 1983 citée dans *Les Naufragés de l'esprit*, p. 89.
- 30 Voir *Le Soir* des 22/23/05/1993.
- 31 Isabelle Adjani, Sophie Marceau et Charlotte Gainsbourg feraient partie de la vague des convertis.
- 32 *Les Naufragés de l'esprit*, op. cit. p. 211.
- 33 *Les Naufragés de l'esprit*, op. cit. p. 203.
- 34 Voir *Le Monde* du 18/07/1992.
- 35 Les Témoins de Jéhovah ont en réalité mis sur pied un comité hospitalier de liaison qui réunit des médecins respectant leurs convictions et appliquant des techniques de substitution telle que la transfusion de sang autologue.
- 36 L'arrêt fut finalement cassé par la Cour de cassation. Cf. *Revue de droit social*, n° 1-2, 1984, pp. 47 et suivantes.
- 37 *Le Soir* du 03/03/1997, communiqué *Associated Press*.
- 38 *Le Soir* des 22/23/05/1993.
- 39 *Le Soir* du 17/04/1997.
- 40 *Le Monde Radio-TV* des 12/13/11/1995.
- 41 *La Libre Belgique* du 06/02/1990.
- 42 Édition du 01/09/1996.
- 43 *Le Soir* des 31/05/01/06/1997.
- 44 Édition du 10/04/1997.
- 45 *La Libre Belgique* du 27/07/1989.
- 46 *Le Soir* des 26/27/05/1996.
- 47 *Le Soir* du 23/12/1994.
- 48 Au niveau européen, il y eut encore d'autres interventions et, par exemple, des questions à la Commission, généralement pour demander plus de répression à l'encontre des sectes (voir par exemple la question 1197 de 1991 de M. Gary Titley à propos de " Catheris " en Grande-Bretagne, *Journal officiel des Communautés* du 13/12/1991.

- 49 07/02/1992.
50 Massimo Introvigne et J. Gordon Melton, *Pour en finir avec les sectes—Le débat sur le rapport de la commission parlementaire*, CESNUR-Di Giovanni, Turin-Paris-Milan, 1996.3
51 *Annales parlementaires - Sénat*, pp. 209 et suivantes .
52 Paris, Grasset, 1990.

Bibliographie très sommaire

- BAFFOY Thierry, Antoine Delestre et Jean-Paul Sauzet, *Les Naufragés de l'Esprit - Des sectes dans l'Église catholique*, Seuil, Paris, 1996.
- BRACONNIER Olivier, *Radiographie d'une secte au-dessus de tout soupçon* (sur La Famille de Nazareth), Éd. du Cerf, Paris, 1995.
- CAFFAREL Henri et BOUCHET Jean-René, *Le Renouveau charismatique interpellé*, Éd. du Feu Nouveau, Paris, 1976.
- COX Harvey, *L'appel de l'Orient*, Seuil, Paris, 1979.
- DEVILLÉ Rik, *L'Œuvre, une secte catholique*, Golias, 1997.
- DREWERMANN Eugen, *Fonctionnaires de Dieu*, Albin Michel, Paris, 1993.
- INTROVIGNE Massimo et MELTON J. Gordon (dir.), *Pour en finir avec les sectes*, Cesnur - Di Giovanni, 1996.
- LAMEERE Dominique et ARNOLDY Claudine, *Dix ans dans une secte*, Labor, Bruxelles, 1995.
- MAYER Jean-François, *Les mythes du temple solaire*, Georg éditeur, 1996.
- *La Règle de saint Benoît*, traduction, introduction et notes par Antoine Dumas, Club du Livre chrétien, Robert Morel, 1961.
- SAUZET Jean-Paul, *Renouveau charismatique : les catholiques du New Age*, Golias.

Table des matières

Surfer sur la vague porteuse des médias ou réfléchir... ?	3
Courte histoire de famille	5
Les mots comme armes contre les sectes	7
Travailler gratuitement pour Dieu	13
L'argent des « gogos »	17
Investigations dans nos tables de nuit	21
Lavages de cerveaux et bourrages de crânes	25
Perdre sa personnalité	29
Mourir pour des idées	35
Le culte du chef	39
Avoir affaire à la justice	43
Vie « saine » et vie « malsaine »	45
Entrer est plus facile que sortir	49
Publicité mensongère et exercice illégal de la médecine	55
Intervenir dans la politique	59
Croyances loufoques et croyances sérieuses	63
Sectes « nocives » et religions « bénéfiques » ?	67
Faut-il instaurer l'obligation de persécuter les « gogos » ?	69
Un lobby très puissant : le lobby antisectes	73
La défense de l'appellation contrôlée	77
Les initiatives législatives des grandes multinationales de la religion contre les P. M. E. religieuses	81
En conclusion	87
Notes	91
Bibliographie sommaire	93

Dans la même collection

Marcel Crahay

Une école de qualité, pour tous !

Luc de Heusch

Postures et imposture, Nations, nationalisme...

Jacques Groothaert

L'Europe aux miroirs, Ou le dessus des cartes

Guy Haarscher

Le fantôme de la liberté, La servitude volontaire de l'homme moderne

Léo Moulin

Moi et les autres, Petit traité de l'agressivité au quotidien

Marc Moulin

La surenchère, (L'horreur médiatique)

Riccardo Petrella

Le Bien commun, Éloge de la solidarité

Andrea Rea

La société en miettes, Épreuves et enjeux de l'exclusion

Isabelle Stengers

Sciences et pouvoirs, Faut-il en avoir peur ?

Guy Vanthemsche

Les paradoxes de l'État, L'État face à l'économie de marché

Jacques Zwick

La famille... autrement, Petite histoire d'une révolution tranquille

Achévé d'imprimer
en octobre 1997
pour le compte des Editions Labor
sur les presses de l'Imprimerie Campin
à Tournai (Belgique)



Anne MORELLI

Lettre ouverte à la secte des adversaires des sectes

« De nombreux livres à sensation sont disponibles en librairie. Beaucoup d'entre eux sont consacrés à un mythe très ancien et toujours vivace : celui du Grand Complot, de la Conjuración, du Plan secret universel. Les Juifs, les Franc-Maçons, les Jésuites, les communistes ont eu dans ce domaine leur heure de gloire mais sont plutôt démodés. Le vrai péril du jour, celui qui fera trembler dans les chaumières, le maléfique complot, la sombre menace universelle (...) a pour nom les sectes. Si le doute vous a effleuré un jour, si l'hystérie anti-secte vous semble tout compte fait moins naturelle qu'il n'y paraît ou animée par des motivations pas toujours innocentes, si l'insondable crédulité humaine vous semble parfois présente tant dans les religions que dans les sectes et que vous éprouvez quelques difficultés à distinguer les unes des autres, alors votre cas n'est pas désespéré. Accrochez-vous aux pages qui suivent... J'espère arracher au moins quelques lecteurs aux griffes de la secte des adversaires des sectes... »

Anne Morelli est professeure d'Histoire des Églises chrétiennes contemporaines et de Textes chrétiens contemporains à l'Institut d'histoire des religions de l'Université Libre de Bruxelles. Elle a participé en tant qu'expert à la Commission d'enquête parlementaire sur les sectes. Pendant douze années, avec ses étudiants de sociologie des religions, elle a mené à Bruxelles des enquêtes auprès de dizaines de petits groupes religieux appelés communément « sectes ». Cette approche de première main lui a donné un regard alternatif et pondéré contrastant celui des médias sur ces communautés qu'elle ne peut s'empêcher de comparer avec les congrégations catholiques qu'elle a bien connues dans son enfance. Elle plaide, non sans ironie, pour une tolérance religieuse élargie également à tous les « fous de Dieu », qu'ils fassent partie d'une grande multinationale de la religion ou qu'ils soient de petits entrepreneurs indépendants... Parmi ces derniers, il y a peut-être les religions triomphantes de demain, et il serait illusoire de vouloir bloquer définitivement l'évolution du paysage religieux pour le prochain millénaire.